**4 - III bcd** (2011-2012) — N° 3 **Annexes 7 à 7*ter* et 9*quinquies***

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

2 DÉCEMBRE 2011

# PROJET DE DÉCRET

**contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 ***

# RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité

par

M. Senesael

* Voir Doc. **4 - III bcd** (2011-2012) – N^os^ 1 à 1*ter,* Annexes 7 à 7*ter* et 9*quinquies* et 2.
Voir CRIC (2011-2012) – N^o^ 40.
Voir CRAC (2011-2012) – N^o^ 40.
Voir CRIC (2011-2012) – N^o^ 46.
Voir CRAC (2011-2012) – N^o^ 46.

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité s'est réunie le mardi 29 novembre et le vendredi 2 décembre 2011 afin de procéder à l'examen du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 4-III bcd (2011-2012) – N$^{os}$ 1 à 1*ter*, Annexes 7 à 7*ter* et 9*quinquies*, 2) » ([1]).

([1]) *Ont participé aux travaux* : MM. Bayet, Borsus, Mmes Cassart-Mailleux, Cremasco, de Coster-Bauchau, Defraigne, MM. de Lamotte (Président), Desgain, Di Antonio, Disabato, Dodrimont, Elsen, Gadenne, Mme Kapompolé, MM. Lebrun, Mottard, Mouyard, Senesael (Rapporteur), Mmes Simonis, Trotta, M. Wesphael.

*Assistent à la réunion* : M. X. Dubois, Auditeur adjoint à la Cour des comptes.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

# I. EXPOSÉ DE M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ

**M. le Ministre** indique que le cadre budgétaire dans lequel a été établi le budget 2012 est, et cela dépasse largement la Wallonie, un cadre extrêmement difficile de crise financière générale et de difficultés pour l'ensemble des pouvoirs publics à faire face à une série d'enjeux qui se retrouvent en amont de la rédaction de son budget, comme de l'ensemble du budget wallon.

**Hypothèses de travail**

– les dépenses primaires ont été réduites de 2,5 % dés l'initial 2010;

– pour 2012, elles sont, à nouveau, réduites de 2,5 % soit 3 255 000 euros pour ce qui concerne l'enveloppe des compétences du Ministre. D'autre part, il n'y a pas d'indexation des différents OIP ni des cabinets depuis la mise en place de cette législature;

– recettes nouvelles à trouver dès 2012 dans l'ensemble du budget wallon.

**Principales variations des dépenses**

De manière synthétique, les dépenses sont globalement consolidées. D'une part, les financements alternatifs – l'impact annuel du Plan Marshall principalement du Plan Marshall 1 – sont en augmentation, à 28,4 millions d'euros en MA 2012 (+ 51 %). Les OIP augmentent globalement de 9,6 %, à 459 millions d'euros en MA 2012 principalement à la suite du choix du Gouvernement de réinvestir en moyens au groupe TEC. La diminution des dépenses primaires est plus importante, de l'ordre de 4,6 %, à 129,2 millions d'euros, et les dépenses pluriannuelles augmentent, simplement par la planification et la comptabilisation des investissements pluriannuels qui suivent leur cours.

**Principales variations des recettes**

D'une part, il y a une diminution du déséquilibre structurel du Fonds pour la gestion des déchets. L'OWD connaît une situation difficile avec chaque année une aggravation prévisible de l'écart entre recettes et dépenses. Cela résulte des choix politiques et des modes de taxation mis en œuvre. Une modification des comportements, des volumes moins importants de déchets et sur lesquels s'appliquent les différentes taxes et par ailleurs, une situation de crise économique qui diminue les flux, amènent un déficit structurel de l'OWD, pour lequel de nouvelles propositions sont sur la table dès ce budget 2012.

Deuxièmement, un débat sur le refinancement de la politique de l'eau (captage) va intervenir prochainement. Un plan général garantira le bon état des masses d'eau d'ici 2015 et au-delà, par rapport à l'application de la Directive européenne de l'eau. Dans ce cadre, de nombreuses mesures devront être prises en dépenses et en recettes. Ce travail a été anticipé d'un an pour la prise en compte des captages d'eau, ce qui dégage une recette importante dès 2012.

Troisièmement, il y a également une volonté de dynamiser la politique de réhabilitation des sites désaffectés qui n'était guère efficace dans son mode de perception et qui est donc modifié également dès 2012.

**Aménagement du territoire**

Ces dépenses enregistrent une augmentation de respectivement 21,4 et 27,6 % en MA et MP. Cela résulte principalement des remboursements des Plans Marshall 1 et 2.vert. Les enveloppes prévues sont à la fois sur le Plan Marshall 1 qui se prolonge et sur le Plan Marshall 2.vert dont 1/3 des enveloppes, tant sur l'enveloppe SAR que sur l'enveloppe sites pollués a démarré. Ces 2 dossiers très importants, pour l'aménagement du territoire, la politique des SAR, se situent en dehors des lignes budgétaires annuelles, par financement du Plan Marshall.

Plus globalement, les grands chantiers d'aménagement du territoire se poursuivent, sans conséquence démesurée du point de vue budgétaire. Il s'agit de chantiers législatifs notamment de l'évaluation du CWATUPE et du SDER.

**Mobilité**

Des augmentations importantes sont prévues, avec respectivement + 9,1 % et 8,4 % de hausse des MA et MP. D'une part, le Gouvernement a choisi d'investir en moyens supplémentaires sur les dotations d'exploitation du groupe TEC : 7 millions d'euros par an supplémentaires, pour tenir compte à la fois de l'augmentation permanente du nombre de voyageurs transportés (et du fait que les dépenses associées augmentent) et du choix de privilégier les transports en commun, pour des raisons environnementales, de mobilité et sociales.

Par ailleurs, quelques dépenses s'ajoutent, en prolongement d'engagements antérieurs, qui se concrétisent en 2012 : le métro de Charleroi qui entre en exploitation progressivement, les 500 000 euros prévus en 2011 deviennent 2,5 millions d'euros en 2012 et seront encore augmentés en 2013 pour l'exploitation des extensions.

Il y a également dès 2012 la concrétisation des engagements sociaux, selon le décret qui reprend à charge de la Wallonie l'ensemble des engagements sociaux du groupe. Le Gouvernement a octroyé un budget annuel de 5 millions d'euros pour préparer, dès 2012, et puis réaliser dans un second temps les travaux liés à la mise en place d'un site propre entre la gare de Charleroi et le site Bultia. Il y a également la montée en puissance du projet Wallonie cyclable qui se concrétise par un budget de 5 millions d'euros en 2012.

***Groupe TEC-SRWT***

Les montants des lignes budgétaires qui concernent le groupe TEC permettent de mesurer des augmentations très significatives. Certes il y a eu un passage difficile en 2010 avec le début des circonstances budgétaires et des choix budgétaires posés par ce Gouvernement, dès sa constitution. Même s'il y a eu blocage initial et permanent des dotations des OIP, il y a eu successivement un réinvestissement à chaque budget dans les dotations d'exploitation du groupe, en plus des enveloppes prévues pour les engagements sociaux et pour les investissements. Au total, c'est un des secteurs les mieux valorisés depuis le début de la législature.

Si l'AB 31.01, la principale pour l'exploitation des 5 groupes TEC, ne connaît pas d'augmentation à 359 millions d'euros, il ne faudrait pas que ce soit mal interprété. Certains montants sont impactés par la mise en œuvre du métro de Charleroi (2,5 millions), le transfert de l'AB 31.08 (900 mille euros) et se retrouvent à l'intérieur de ces montants, de même que la décision de transférer au budget wallon l'intervention dans le coût de la réduction à moitié prix des abonnements pour les jeunes, jusqu'ici pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles (14,4 millions d'euros).

**Environnement**

Il y a une diminution de 2,1 % en MA et 0,58 % en MP, soit moins que ce qui est annoncé au départ dans les diminutions générales des dépenses primaires (-2,5 %). Il y a le maintien des engagements liés au Plan Marshall 2.vert en matière de sols pollués. Un travail important est mené sur la politique des déchets et ses différents outils.

Des moyens complémentaires sont prévus pour la politique de l'eau, pour garantir le modèle de financement et la mise en œuvre des plans de gestion par district hydrographique.

***OWD et Fonds pour la gestion des déchets***

Comme indiqué précédemment, une détérioration structurelle du solde annuel intervient entre recettes et dépenses. Par rapport à cela, le Gouvernement, attaché au respect des engagements vis-à-vis notamment des intercommunales en matière d'investissement en infrastructures des déchets, mène une action sur les recettes et en matière de taxations sur les déchets. Il y a nécessité d'optimaliser l'efficience des dépenses et l'évaluation des mesures prises à l'initial 2012 dès l'ajusté 2012.

***Politique de l'eau***

Dans les prochains mois, le Gouvernement devra se positionner sur l'adoption et la mise en œuvre des plans de gestion par district hydrographique pour respecter et concrétiser la Directive-cadre européenne, extrêmement ambitieuse. Pour la Wallonie on connaît bien sûr le contentieux en matière d'épuration des eaux, mais ce n'est qu'une des dimensions, il y a d'autres dimensions et politiques à mener en politique de l'eau. Cela nécessitera un plan d'action général sur les recettes et sur les dépenses, bien au-delà de 2012. Une première action très importante est faite dès cette année en agissant sur les captages d'eau, ce qui touche l'ensemble des livraisons d'eau, en Wallonie, mais également à l'exportation vers la Flandre et la Région bruxelloise. Une recette importante peut ainsi être dégagée, qui pourra, au-delà de 2012, être consacrée précisément à la politique de l'eau dans toutes ses dimensions. Le mécanisme est simplement une contribution de 7,56 cents sur l'ensemble des prises d'eau potabilisable, c'est-à-dire aussi bien les eaux de surface que les eaux souterraines et cela, par le biais du Fonds pour la protection de l'environnement.

Enfin, pour ce qui concerne les budgets des OIP, nous restons dans une enveloppe stabilisée par rapport aux directives budgétaires générales. En dehors du groupe TEC, pour toutes les raisons évoquées, les autres OIP, se situent globalement dans la stabilisation des montants de 2011.

Pour conclure, le Ministre rappelle qu'il s'agissait d'un exercice particulièrement difficile, qui génère, par définition, un certain nombre de frustrations dans la difficulté de mener des politiques supplémentaires ou simplement la difficulté de poursuivre les politiques existantes. Le budget présenté permet de poursuivre les grands chantiers entamés : décret climat, politique de l'eau, révision du CWATUPE et du SDER, politique cyclable, contrat de service public du groupe TEC, … Ces grands chantiers se poursuivent puisque nous sommes en milieu de législature où forcément ces différentes réformes sont déjà bien avancées; un certain nombre de chantiers n'ont pas d'impacts budgétaires immédiats, si ce n'est les coûts directs d'étude ou de mise en œuvre, mais ne provoquent pas nécessairement de mouvements budgétaires considérables.

## II. OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES – EXPOSÉ DE M. XAVIER DUBOIS, AUDITEUR ADJOINT

**M. Dubois** précise qu'il aura à aborder certains aspects du programme justificatif de l'Office wallon des déchets.

Dans son rapport portant sur le projet de budget de la Région, pour l'année 2012, la Cour a commenté les prévisions concernant différentes AB, de 2 programmes budgétaires relevant des compétences de M. le Ministre.

Concernant le programme 13 « Prévention et protection air eau sol » de la DO 15 « agriculture, ressources naturelles et environnement », la Cour a tout d'abord mis en évidence l'AB 01.01, le Fonds pour la gestion des déchets. La Cour a observé une augmentation de 0,7 million d'euros des crédits prévus au niveau des dépenses à charge du Fonds, par rapport aux crédits inscrits au budget initial 2011. Cette légère augmentation découle de l'augmentation des recettes de l'année en cours prévue par le Ministre de l'Environnement. Comme ce fut le cas dans le cadre dans le projet d'ajustement 2011, les dépenses à charge du Fonds ont à nouveau été automatiquement alignées sur les recettes de l'année. Comme la Cour l'a déjà relevé dans le cadre de son analyse précédente, cette pratique est à l'origine d'un manque de transparence quant aux différents chiffres présentés au Parlement.

En effet, tandis que le projet de budget de l'OWD prévoit un prélèvement sur le Fonds pour la gestion des déchets de l'ordre de 40,1 millions d'euros, celui des dépenses de la Région limite le montant des dépenses à charge du même Fonds à 24,5 millions d'euros. La Cour relève donc à nouveau un décalage relativement important de 15,6 millions d'euros entre ces 2 montants. En outre, cet écart observé entre les dépenses mentionnées au budget de la Région proprement dite et le prélèvement prévu au budget de l'Office devra être pris en considération pour le calcul du solde de financement.

Les recettes du Fonds doivent, entre autres, permettre le remboursement des annuités des emprunts contractés par les intercommunales en vue de la mise en place et de l'adaptation des installations de traitement des déchets. À ce titre, la Cour observe que l'OWD prévoit des crédits à hauteur de 12,7 millions d'euros à l'article 60.02 de son projet de budget. Ce montant est inférieur à celui prévu par les estimations de remboursement transmises à la Cour fin 2010 qui prévoyaient un remboursement de 18,1 millions d'euros pour l'année 2012 en se basant sur une hypothèse de remboursement à annuités constantes. Par ailleurs, la Cour relève que l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 décembre 2007 relatif au financement des installations de gestion des déchets devrait faire l'objet d'une modification. Celle-ci concernerait uniquement le plafonnement du subventionnement du coût d'achat des terrains ainsi que le relèvement du plafond à partir duquel les subventions sont liquidées par tranches annuelles. Par contre, aucune modification ne serait actuellement prévue concernant la prise en charge des intérêts des emprunts contractés par les intercommunales.

La Cour a observé une autre incohérence entre le projet de budget des dépenses de la Région et les prévisions de recettes inscrites au projet de budget de l'OWD. En effet, si le projet de budget du Ministre de l'Environnement prévoit un montant de 1,1 million d'euros à l'AB 41.07, dotation spécifique à l'OWD, aucune recette correspondante n'est inscrite dans le projet de budget de l'Office. Cependant, le programme justificatif du projet de budget des recettes de l'Office mentionne, pour ce qui est de l'article 08.04 « Dotation de la Région wallonne », un montant de « 0 millier d'euros (+1 100 milliers d'euros pour remboursement des rémunérations et allocations du personnel) ». La Cour s'interroge sur la signification de cette mention alors que le tableau des recettes du projet de budget de l'Office ne mentionne aucune prévision pour cet article.

Concernant le programme 02 « Aménagement du territoire et urbanisme » de la DO 16 « Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie », la Cour a remarqué des incohérences entre le plan d'ordonnancement des crédits de trois AB figurant dans le programme justificatif du Ministre de l'Aménagement du Territoire (Ce sont des corrections qui ont été proposées dans le *corrigendum* transmis le 18 novembre), et les crédits d'ordonnancement figurant dans les tableaux du budget général des dépenses.

Il s'agit en fait des AB suivantes :

– AB 12.04 – Opérationnalisation, suivi et évaluation du schéma de développement de l'espace régional, révision des plans de secteur;

– AB 33.03 – Subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme;

– AB 33.06 – Subventions de fonctionnement aux parcs naturels pour les missions d'aménagement du territoire.

Pour la première AB, la Cour a relevé un plan d'ordonnancement supérieur aux crédits d'ordonnancement inscrits dans le tableau du budget général des dépenses. Pour les 2 autres AB, la Cour a observé l'incohérence inverse c'est-à-dire un plan d'ordonnancement inférieur aux crédits d'ordonnancement inscrits dans le tableau du budget général des dépenses.

**M. le Ministre** n'a pas beaucoup de commentaires à ajouter. Il remercie la Cour des comptes pour ses différents commentaires et sa lecture attentive. Il ne peut que confirmer les différents éléments qu'il a donnés, dont plusieurs sont plus à titre informatif ou descriptif que d'appeler une réponse de sa part.

Pour ce qui concerne l'équilibre des recettes et des dépenses au niveau de l'OWD, le problème avait déjà été pointé en 2010 et pour lequel il avait répondu en lien avec le Ministre du budget, qui a également évoqué ce problème dans sa Commission la veille, à savoir, que l'on reste sur ce principe d'égalité entre les montants des recettes et des dépenses. Ces montants seront confirmés dans un second temps.

## III. DISCUSSION GÉNÉRALE

**M. Borsus** n'abordera pas à ce stade les déchets et ce qui est lié à l'OWD. Il voudrait demander clarification par rapport à ce qui figure au rapport de la Cour à ce sujet.

Est-il correct de dire que les inscriptions ne sont pas les mêmes au Fonds que dans le budget de la Région et qu'à l'instar du budget 2011, on risque d'aggraver le solde à financer de plus de 15 millions d'euros à travers ce qui est proposé ?

Deuxièmement, le rapport souligne le manque de transparence. Est-ce que d'une façon ou d'une autre, on a la liste, et si la Cour elle-même dénonce le manque de transparence, est-ce au Ministre qu'il doit s'adresser ? Y a-t-il des pièces complémentaires que le Ministre peut faire parvenir de manière pour répondre au manque de transparence ?

Y a-t-il techniquement une autre possibilité concernant le différentiel de 15,6 millions d'euros ? La veille en Commission du budget, le Ministre du Budget a été très clair : « *moi, c'est le budget de la Région wallonne, adressez-vous au Ministre Henry. Il doit adapter* ». En termes plus diplomatiques, cela voulait dire que le Ministre Henry devait adapter ses chiffres. Techniquement, est-ce la bonne réponse ? Ou, dans le même périmètre de la Région peut-on avoir des chiffres contradictoires, alors qu'ils impactent la trajectoire budgétaire régionale, s'agissant de surcroît d'un élément déjà dénoncé en 2010 ? Ne pourrait-on corriger ces chiffres, immédiatement, pour avoir un minimum d'orthodoxie budgétaire ? Le Député souhaiterait être au clair par rapport à la technique. Au sein de 2 Commissions, à 12h d'intervalle, il reçoit 2 discours contradictoires entre les deux Ministres. *Idem* d'ailleurs concernant les taxations, l'eau, les déchets : « *j'ai appliqué ce que le Ministre Henry a souhaité* ».

**M. Dubois**, par rapport au manque de transparence dont il est fait mention, explique que c'est principalement une incohérence que la Cour met en évidence, à savoir 2 montants différents et qui théoriquement devraient être les mêmes. On prévoit à l'Office des dépenses de l'ordre de 40 millions d'euros et d'un autre côté, on n'autorise des dépenses à charge du Fonds que de l'ordre de 25 millions d'euros. La Cour constate l'incohérence entre les 2 montants. Maintenant, ce sont des prévisions et dans les 2 cas, il faudra voir au niveau de la réalisation ce que cela donnera. Si la prévision du budget de l'Office se réalisait, il y aurait un souci par rapport à ce qui est mentionné dans le projet de la Région. Il faut voir comment les choses se réaliseront.

**M. Borsus** attend une correction. Il croit rêver. L'exercice budgétaire doit être accompli avec rigueur et sérieux. Une main dépense 15 millions d'euros de plus que l'autre, c'est le même Gouvernement, la même politique, le même budget, et le Ministre ne semble pas ému. Que fait-on ? Il y a une erreur, qui pourrait impacter la trajectoire budgétaire de la Région. Celle-ci est engagée face au Fédéral, dans un pacte de stabilité avec l'Europe et un de ses documents génère 15 millions d'euros de différence, qui, non corrigé, aggrave le déficit de la Région. Va-t-on avoir un *addendum*, un *corrigendum* au budget ? Il ne s'agit pas d'un débat politique, mais strictement technico technique. La majorité se prépare-t-elle à approuver 15 millions d'euros de différence. À partir de quel montant le Ministre s'émeut-il ?

**M. le Ministre** se dit surpris de l'émotion de M. Borsus parce que le même point avait été soulevé en 2010. Le même mécanisme a été mis en œuvre et c'est effectivement le souhait du Ministre du Budget par constat de tradition de ce qui a toujours été fait dans les budgets en ce qui concerne l'OWD. Il y a forcément une certaine inconnue sur les montants à verser en 2012, qui dépendront du rythme d'évolution des différents budgets d'investissements qui seront remboursés en annuité. Le Ministre souhaite en rembourser le plus possible et c'est la raison des montants importants qui ont été prévus, mais de toute façon, si l'on va au-delà des recettes, ce qui est prévisible, il sera tout à fait possible de les prélever sur le Fonds et si nécessaire, les montants seront corrigés ultérieurement. Il est vraisemblable que l'on sera entre les 2 montants. C'est exactement le principe qui a été appliqué l'année dernière sur le Fonds des déchets et qui avait été justifié par le Ministre du Budget en Commission du budget. Il n'y a pas de changement par rapport à cela.

**M. Borsus** répond que c'est une technique totalement incorrecte. Le Ministre du Budget n'a absolument pas justifié, il a constaté le problème. Il dit que ce qui relève des articles budgétaires du Ministre Henry, c'est le choix de ce dernier. Ni le Ministre du Budget, ni la Cour, ni l'opposition, ne sont d'accord avec des pratiques de cette nature. Cela est totalement scandaleux. Dans une situation de difficulté et de crise, l'argument est vraiment inacceptable.

**M. Di Antonio** remercie pour la présentation. Effectivement, l'exercice était difficile et il salue un résultat qui, dans beaucoup de domaines, permet de préserver l'essentiel, essentiellement en mobilité où les enjeux étaient considérables.

Quelques remarques transversales. Le reproche a déjà été fait lors de précédentes présentations, un reproche récurrent, c'est le nombre d'études que l'on découvre, en mobilité, en aménagement du territoire, en environnement. Le Ministre peut-il justifier tout cela ?

Sur les nouvelles taxes levées, et notamment sur l'eau, on aurait intérêt à avoir une réflexion plus globale sur la fiscalité; le Député a relevé un petit désaccord sur le calcul de l'implication de la modification de la taxe puisqu'en fait, le prélèvement proposé est calculé sur les volumes produits et non sur ceux facturés. Donc, en raison des pertes sur le réseau, il y a un écart important entre les 2 et quand on calcule une contribution de 0,0756 euros par $m^3$, cela se traduit par une augmentation de la facture plus importante, de l'ordre de 0,12 euros/$m^3$, entre ce qui est produit et ce qui est effectivement consommé. C'est finalement le citoyen, à travers ce système, qui paie les pertes sur le réseau. Le Ministre peut-il confirmer ce chiffre ?

En deuxième lieu, les Députés ont été contactés, les derniers jours, par une série de secteurs touchés par de nouvelles taxes. Ils réagissent en indiquant qu'ils n'ont pas été consultés ou qu'ils ont eu des difficultés à avoir un contact avec le Ministre. C'est une tradition de consulter les secteurs, et de négocier les mesures, même si ce n'est pas toujours facile. Qu'en est-il à ce niveau-là ?

En matière de déchets, de nouvelles mesures sont proposées, de nouvelles taxations. Selon le Ministre, cela permet notamment de respecter les engagements en matière de plan d'investissements et le Gouvernement y est particulièrement attaché. Ne doit-on pas avoir une réflexion sur certains outils qui vont coûter très chers et qu'il faut peut-être pouvoir réévaluer parce que depuis 2009, les choses évoluent et que le volume de déchets à traiter, moyennant certaines politiques à changer en matière de tri des déchets, est tel que certains investissements seraient moins indispensables ?

Tous les outils prévus doivent-ils vraiment être mis en œuvre ? Ne doit-on pas refaire un travail par rapport à cela ? Dans certaines communes ou régions, on a mis en place des systèmes de tri des déchets qui donnent des résultats considérables. Les volumes à traiter sont dorénavant différents, en incinération notamment. On parle d'investissements énormes. Il aimerait un débat plus général sur la politique des investissements et des déchets.

**M. Senesael** voudrait intervenir sur plusieurs éléments. Le Gouvernement s'était lancé l'objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2015. Or, avec le budget 2012, déjà difficile à élaborer, il lui semble que les exercices suivants le seront encore davantage. Placer cette observation dans le contexte difficile, lui permet de souligner que ni les TEC ni les usagers ni les travailleurs ne devraient subir de désagrément dans ce budget.

Dans les matières du Ministre, les politiques de mobilité et d'environnement sont les plus consommatrices de crédits mais une politique d'aménagement bien pensée est-elle garante de recettes pour l'ensemble de la société ? Légitimement, il se pose la question, et à cet égard, malgré le travail d'évaluation du Code, il faut impérativement trouver une solution pour simplifier radicalement les procédures relatives aux permis d'urbanisation. Des millions d'euros d'investissements sont bloqués dans des contextes budgétaires économiques difficiles et on ne peut plus se permettre d'immobilisme.

Au niveau de la mobilité, on a déjà évoqué le maintien de l'offre et le respect des engagements sociaux. On constate également le gros effort budgétaire en faveur de la politique cyclable.

En ce qui concerne l'environnement, le Député prône le retour aux 4 objectifs fondamentaux :

– la gestion des eaux usées;

– la lutte contre les pics de pollution;

– l'assainissement des sols et des sites pollués;

– et enfin, le financement des infrastructures de gestion des déchets.

L'augmentation des redevances en matière de captage d'eau n'est qu'un juste retour aux choses, cette recette n'avait plus évolué depuis plus de 20 ans. Quand on voit que la Flandre s'engage à exporter de l'eau wallonne, il était temps de réagir et il souligne la réaction juste et pertinente du Gouvernement. Par contre, la fiscalité relative aux déchets l'interpelle. En effet, s'il fallait bien trouver de nouvelles recettes et si sur le fond on admet les majorations prévues, par contre, sur la forme elle pose problème, en agissant rétroactivement, alors que la plupart des communes auront voté leur budget avant l'augmentation officielle de cette taxe. Or, il y a un impact sur le coût vérité.

Le Ministre a indiqué à M. Bayet qu'une circulaire était en préparation, indiquant qu'il n'y aurait pas de sanction pour les communes concernant le taux de couverture 2012. Les communes recevront-elles cette circulaire avant fin 2011 ?

D'une manière générale, il convient de traiter les autorités locales et intercommunales avec respect. En effet, tant dans ce dossier que dans celui plus général du financement des infrastructures de gestion des déchets, on a l'impression d'une certaine défiance à leur adresse. C'est dommage car nos intercommunales sont compétentes; les résultats en matière de traitement de déchets le prouvent. Il faut donc au plus vite régler la question du taux d'intérêt du remboursement des annuités et à ce sujet, M. Senesael rappelle la volonté de son Groupe de revoir les mécanismes de calcul du coût vérité ainsi de favoriser un contrôle sur la base des budgets et non sur la base des comptes communaux.

**M. Desgain** rappelle que le budget se fait dans des conditions difficiles et les budgets suivants le seront sans doute tout autant. Il est important dans ces conditions de préserver l'action publique, non seulement parce que des directives européennes imposent des objectifs en termes de gestion des déchets, de qualité de l'eau, de qualité des sols, de l'air, mais aussi parce que la situation environnementale, dans le passé, était particulièrement dégradée.

Il faut poursuivre cette restauration de la qualité des grands secteurs de base de l'environnement; ce sera bénéfique pour l'ensemble des acteurs qui sont utilisateurs, d'une façon ou d'une autre, des ressources naturelles. Ce budget permet de préserver cet objectif et s'il entraîne des augmentations de recettes et de taxation, c'est aussi pour permettre une amélioration de la qualité de l'ensemble des services environnementaux à la disposition de l'ensemble des opérateurs, des ménages ou des entreprises.

S'il y a donc effectivement un coût supplémentaire, de l'autre côté, le service s'améliore.

C'est aussi important en termes de mobilité avec des objectifs confirmés par ce budget, tant au niveau des moyens mis à disposition des TEC que pour le développement de politiques cyclables dans les communes. Cela n'empêchera pas les TEC de devoir encore améliorer leur efficacité. Si certains TEC ont régulièrement adapté leurs lignes, pour chercher la meilleure efficacité, dans d'autres, il reste un travail important. Sur le TEC Charleroi, par exemple, l'arrivée du tram permettra une réorganisation de l'ensemble des services de bus liés à cette zone, en cherchant la meilleure efficacité possible. Le travail d'optimisation doit se poursuivre et est indispensable pour les prochaines années pour que le compte budget et dépenses des TEC soit toujours équilibré.

En matière de gestion des déchets, la taxation évolue et se rapproche davantage des évolutions en termes de hiérarchie dans la gestion des déchets : les opérations le plus bas dans la hiérarchie voient la redevance augmenter. Cela découle d'une logique générale, pour favoriser le réemploi, la réutilisation, le recyclage, en conservant des moyens financiers et budgétaires pour continuer à impulser ces politiques et soutenir les entreprises actives du secteur, et à la pointe.

M. Senesael a évoqué le coût vérité. Les augmentations qui, *in fine*, seront à charge des ménages resteront limitées parce que l'augmentation globale de taxes reste raisonnable. Les communes en difficulté, par rapport au coût vérité, d'être dans la fourchette entre 90 et 110 % de l'ensemble des coûts, celles qui seront vraiment en difficulté seront celles qui sont déjà aujourd'hui à 110 % de couverture des recettes par rapport aux coûts; ce sont celles qui sont déjà un peu au-delà du coût vérité, et qui font payer à leurs citoyens presque 10 % en plus du coût total de la gestion. Celles-là seront en difficulté par rapport à la taxation à l'incinération; certaines taxations pour les mises en décharge seront en augmentation. Les communes qui sont à 106 ou 107 % du coût vérité ne devraient pas dépasser le plafond des 110 % et ne seront pas obligées d'adapter leur fiscalité communale pour y répondre.

Il serait bon de réfléchir sur le système de sacs poubelles gratuits liés au paiement de la redevance. En effet, on a des communes où pour des redevances importantes, on donne trop de sacs poubelles gratuits. On n'impulse donc pas de politiques favorisant un tri plus important des ménages ou une prévention plus importante. On favorise des filières qui procèdent prioritairement à l'élimination des déchets ou à leur incinération et on joue peu sur la prévention.

Dans les communes qui ont un mode de taxation des déchets plus proportionnel à la quantité de déchets produite, la quantité de déchets est plus faible. Dans ce cas d'espèce, le coût à charge des pouvoirs publics pour la création d'outils de gestion des déchets diminue ainsi que le coût à charge des ménages. Il y a une réflexion à ouvrir dans cette direction pour aller vers un mode de taxation proportionnel à la quantité produite. Cela aide les citoyens à justement juguler ou contrôler cette légère augmentation du coût qui leur arriverait en bout de processus.

Sur le budget de l'Office, il faut être conscient de la difficulté à travailler avec des intercommunales dont les dossiers de financement n'arrivent pas dans les délais. Ces dossiers sont budgétisés alors qu'au bout de l'année, le dossier n'arrive pas à finalité. Cela génère des retards à l'ordonnancement et participe à la complexité de lecture au niveau du Fonds. Quand on travaille avec des Fonds, il y a toujours des difficultés en cas de retards entre engagements et paiements.

En matière d'eau, les dispositions prises vont dans le bon sens, et permettront d'atteindre les objectifs européens en matière de qualité des masses d'eau. C'est important et tous les utilisateurs de l'eau en profiteront. Quant à la redevance sur le prélèvement des eaux potabilisables, elle n'a pas été modifiée depuis plus de 20 ans et on la fixe à un niveau qui correspond à une indexation; cela va dans le bon sens. À terme, cela contribuera à réduire quelque peu la pression sur une ressource naturelle rare, que nous devons mieux protéger.

**M. Di Antonio**, sur l'intervention de M. Desgain et son analyse sur le coût vérité, il pense que l'impact est exactement le contraire, sauf erreur de sa part. En fait le montant des taxes étant fixé par les règlements taxes qu'on approuve dans les conseils communaux, s'il y a une augmentation du coût de traitement, due à la taxe incinération, les communes qui étaient juste à la limite 90-92-94 %, risquent de ne plus l'être qu'à 88 ou 90 %. Donc, le risque, est juste inverse.

**M. Desgain** se dit d'accord avec cette analyse.

**M. Dodrimont** dans un premier temps, va se borner à aborder les volets de la mobilité et du transport.

M. le Ministre parle dans sa présentation, de priorités par rapport à ces 2 pans de son budget. M. Di Antonio parle de sauver l'essentiel. Il y a déjà une petite discordance de point de vue au sein de cette majorité. En ce qui le concerne, les

chiffres exposés ne donnent pas à penser qu'il y a une volonté d'améliorer les problématiques de mobilité ni de donner une accessibilité vers le transport public plus grande qu'aujourd'hui.

La première de ses inquiétudes, et pas des moindres, concerne les conseillers en mobilité. L'AB 43.02 du programme 14.02 reprend des chiffres éloquents : 4 046 000 euros en 2011, 237 000 euros en 2012. Cela signifie-t-il le chant du cygne pour les conseillers en mobilité ? Ceux-ci ne seront-ils plus subventionnés quand on connaît les difficultés au niveau des pouvoirs locaux ? Comment ceux-ci pourraient-ils assumer ces financements qui, par le passé faisaient l'objet d'une subvention ?

On connaît leur rôle important pour faciliter la mobilité. On peut aussi penser aux problèmes de sécurité rencontrés au quotidien. De trop nombreux accidents sont à constater sur les routes, communales ou autres. Le rôle des conseillers en mobilité est aussi de la prévention par rapport à ce phénomène. Le Ministre pourrait-il préciser ce qu'il en est, et si c'est la fin de ces subventions ? L'UVCW a-t-elle été consultée ? Quelle est globalement sa vision d'avenir à cet égard ?

Autres chiffres qui l'interpellent, l'AB qui concerne les études – M. Di Antonio l'a relevé –, les actions, le soutien en matière de *marketing*. Rien que le libellé de l'AB est déjà interpellant, en matière de *marketing*, de mobilité et de politique cyclable. Les moyens explosent puisqu'on parlait de 390 000 euros en 2011 pour 600 000 euros en 2012. Les justifications se déclinent en termes de renforcement des cellules ferroviaire et cyclable. Pour la cellule ferroviaire, où en est-on ? Par renforcement de ces cellules, vise-t-on une amélioration du cadre du personnel ? Pour la cellule ferroviaire, va-t-on passer de 0 à 1, 2 ou 3 agent(s) ? Il y a 210 000 euros au budget, que prévoit-on pour ces 2 cellules ?

Un mot aussi en mobilité, sur les chartes communales de mobilité et les PCM. C'est là aussi quelque chose de fondamental pour les pouvoirs locaux. On parle maintenant d'une évaluation externe, d'une étude. Pourquoi cette évaluation externe ? Par qui ? Le bureau qui va effectuer cette évaluation est-il déjà désigné ? Quel en est le budget, par rapport à une énième évaluation, plutôt que d'aller vers des actions plus concrètes que ces séries d'études. C'est un des maux profonds de notre Région, tout particulièrement dans sa politique de mobilité et de transports.

Il aimerait également savoir, puisqu'on parle beaucoup de vélos, et du Plan Wallonie cyclable, par rapport à cette AB, ce qu'il en est exactement. Le Ministre a évoqué 6 communes-pilotes qui pourraient bénéficier de subventions. Quelles sont ces communes et quel budget percevront-elles, et pour quel type d'action ?

La mobilité, ce n'est pas toujours le vélo en Wallonie. Qu'en est-il de la subvention d'un bateau école, au bénéfice de la Province de Liège. C'est un dossier qu'il connaît bien pour l'avoir soutenu dans une vie antérieure, mais il ne voit pas ce qu'il vient faire dans l'analyse en termes de mobilité. L'objet premier de ce projet provincial est la formation de bateliers. Il aimerait en savoir un peu plus. C'est un projet de formation, pourquoi est-il de 250 000 euros ?

De façon plus globale en matière de transport, on aimerait être convaincu que le Gouvernement continue dans sa volonté de refinancer les TEC. On voit une augmentation de 42 millions d'euros par rapport à la somme globale consacrée au financement des TEC. L'Orateur n'est cependant pas convaincu. Tout d'abord on sait qu'une bonne partie de ces montants est destinée aux engagements sociaux (de l'ordre de 37 millions d'euros). Donc entre 42 et 37 millions d'euros, il n'y a pas grand chose qui reste pour refinancer le groupe TEC. Est-ce du cosmétique ou a-t-il réellement des actions concrètes derrière les montants inscrits ?

Concernant la réduction de 50 % du remboursement des abonnements scolaires des jeunes de 12 à 24 ans prise en charge précédemment par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la somme de 14,400 millions euros est dorénavant prise en charge par la Région. Quel est son sentiment par rapport à cela ?

D'autres points posent question sur l'extension du métro léger de Charleroi. Dans les chiffres figurant aux documents transmis, et si on se réfère à des réponses apportées à diverses questions parlementaires, on parlait d'un montant de 5,900 millions euros. Aujourd'hui, le Ministre parle de 2,500 millions d'euros. Qu'en est-il ?

On parle aussi de 5 millions d'euros pour les travaux qui concernent le site propre des TEC au sud de Charleroi à nouveau. Cette somme peut-elle être considérée comme suffisante ? Quel est le montage financier de ce projet ? Combien va-t-il coûter au final ?

D'autres questions portent sur les dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de synergies avec la politique ferroviaire et à la prise en charge des préfinancements wallons en matière d'infrastructures ferroviaires. Il y a une discordance de montants : le montant inscrit étant de 9,678 millions euros, la justification parlant, elle, de 9,420 millions. Quel est le bon montant ? En poussant l'analyse, on voit que les annuités inscrites dans la convention tablaient sur un autre montant : 10,070 millions euros. La somme de 9,670 millions euros est-elle bien celle à prendre en compte ? Respecte-t-elle cette convention, puisque le montant de la convention lui est supérieur de 400 000 euros ?

M. Dodrimont conclut en revenant sur son sentiment que l'on désinvestit dans notre Région. Il reviendra sur le sujet, en argumentant ses inquiétudes. Il reviendra aussi sur un autre sujet qui l'interpelle, le plan habitat permanent, où là aussi, on parle à nouveau d'études qui ne démontrent pas la volonté de concrétiser certaines actions. De manière globale, il déplore le manque d'actions concrètes par rapport à la politique du Ministre.

**Mme Cremasco** relève qu'en mobilité, le Ministre a exposé ce qu'il a pu maintenir, et il a pointé quelques projets structurants dans le cadre de la discussion sur la mobilité. Dans cette commission, on a beaucoup parlé du tram de Liège, et aussi de la gare de Charleroi. La mobilité est un enjeu énorme.

Elle insiste dans le cadre de la mobilité en général pour faire le lien transversal avec les autres politiques, sur le fait que, s'il faut mettre des projets structurants sur la table dans le cadre d'un projet structurant dans le cadre d'un budget serré, il faut certainement mettre toute la politique de la mobilité, en tout cas tous les projets qui la concernent dans ce paquet global. Par rapport à cela, le budget actuellement consacré à ces grands projets va permettre à la Wallonie de sortir de la crise et d'aller vers une autre forme de mobilité dans le futur. Il y a notamment cette échéance à dix ans dans le cadre des réformes institutionnelles où la Wallonie sera davantage autonome. Elle plaide ici pour que les grands projets structurants soient mis sur la table, en ce compris le projet routier, les projets structurants de transport en commun, qui changeront l'avenir des villes de l'étude Tritel, qui donne une vision du rail complète et générale qui permettra de nous positionner dans une mobilité du futur.

Si ce budget peut en laisser certains sur leur faim par rapport à une vision à long terme, beaucoup de projets sont en préparation et sur lesquels il va falloir faire de grands choix notamment dans le cadre d'un budget serré.

Par rapport à l'aménagement du territoire, de façon générale, le budget est limité. C'est dû à la problématique en tant que telle et au programme 16.2 qui ne représente que 2,5 % du budget total. Ce n'est pas toujours facile pour les secteurs concernés par l'aménagement du territoire : il y a le SDER, les outils, tous les ateliers du territoire, outils importants par rapport à la population et à la politique en général et pourtant, il faut faire des efforts là aussi.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, par contre, un gros poste concerne les sites pollués et ceux à réhabiliter. Les budgets dégagés dans ce cadre, 573 millions, au total avec le Plan Marshall 1 et 2.vert sont consacrés à cet objectif énorme en termes de restructuration de la Wallonie, pour reconvertir les sites et les redéployer. Le budget n'est pas du tout tristounet. Sur la nouvelle taxe sur les SAED, on aura sans doute l'occasion de revenir dans le détail. Une nouvelle fois, la tâche est lourde. Elle se réjouit de ce transfert dans les 2 sens : en investissements et en recettes.

Enfin, par rapport aux captages d'eau, en règle générale, et si ses collègues en ont déjà parlé, elle s'inquiète un peu plus, notamment par rapport à la concertation du secteur et au fait de faire émerger un assentiment global quant à cela et à son utilisation de cette taxe. Elle s'inquiète de l'utilisation du Fonds en tant que tel et souhaiterait voir ce qu'il en est fait, notamment pour le secteur carrier.

**Mme de Coster-Bauchau** intervient rapidement parce que chacun s'est déjà un peu épanché. Le Ministre a dit que c'est un budget difficile dans plusieurs registres, pour faire face à une série d'enjeux. Pour sa part, elle a relevé de nombreux endroits où il y avait encore moyen de faire de sérieuses économies, comme sur les études que l'on retrouve en masse, les honoraires pour des frais d'avocat, une série de points où le Ministre pourrait économiser. Elle n'a pas la vision d'augmenter les taxes et particulièrement de la façon prévue, par un décret fiscal, comme déjà signalé, sans concertation avec le secteur. Les entreprises taxées découvriront en fin d'année les nouvelles taxes sur l'eau et sur les déchets, dans une situation économique particulièrement difficile. Il aurait été judicieux de les contacter au préalable. Elle a l'impression que le Ministre agit avec une certaine précipitation.

Deuxième chose, le fait de se lancer dans ce décret fiscal permet de ne pas passer devant le Conseil d'État. On va découvrir sans doute par la suite tous les problèmes de la mise en route d'un dossier comme celui-là …

Par rapport aux dépenses de cabinet, le Ministre du Budget a suggéré dans la presse, préalablement à des contacts avec ses collègues, une diminution de la rémunération des Ministres. Sans doute poussé par le Fédéral on l'a entendu dire qu'il allait y avoir pour les Ministres de la Région wallonne, une diminution de 5 %. Si on y regarde d'un peu plus près, c'est après indexation de 2,5 %. Donc au lieu de diminuer de 5 % les salaires seront relevés de 2,5 %. Elle apprécierait un mot d'explication du Ministre pour connaître son point de vue à ce sujet ...

**M. le Ministre** remercie pour l'ensemble des commentaires et questions. Comme M. Di Antonio l'a répété, c'est un exercice difficile et cela justifie aussi certaines décisions en matière de recettes également. Le problème n'est pas de passer ou non au Conseil d'État, mais d'équilibrer le budget 2012 et de mener des politiques intelligentes. Le même problème se pose au Gouvernement fédéral, dans des ampleurs bien plus importantes.

M. Di Antonio évoque les études. On pourrait en discuter longuement. Les études en cours sont justifiées. Récemment la présentation de l'étude TRITEL a convaincu l'ensemble de la Commission. Pourquoi cette étude Tritel ? Parce qu'il n'existe plus d'expertise rail à l'administration wallonne; la législature précédente n'a pas considéré comme une priorité de maintenir une expertise. L'administration la remet en œuvre. Un expert a été engagé par décision du gouvernement et 3 autres engagements sont prévus prochainement, pour reconstituer progressivement cette cellule, afin de réfléchir à l'avenir du rail wallon et aux réponses à apporter à la SNCB lorsqu'elle nous concertera dans quelques mois sur les priorités. Il s'agit là d'enjeux essentiels et les budgets consacrés aux différentes études sont assez limités par rapport aux impacts budgétaires réels des politiques qu'ils sous-tendent.

En ce qui concerne la taxe sur les captages d'eau, nous avons fait réaliser une estimation du montant. La question des fuites d'eau n'est pas tellement importante. Les chiffres donnés sont en $m^3$ captés, ils n'intègrent pas les fuites d'eau mais ramenés à l'échelle d'un ménage, cela représente de 7 à 10 euros par an. Cela reste une contribution assez limitée

des ménages pour amener à une recette très importante (estimée à 22 millions d'euros) Ce prélèvement sur les captages permet non seulement une contribution très importante cette année au budget général mais à partir de 2013 une recette très importante pour le financement global de la politique de l'eau. Le Gouvernement va devoir démontrer sa capacité à garantir assez rapidement le bon état des masses d'eau; il ne s'agit pas seulement de s'inquiéter de l'évolution de la ressource quantitativement, probablement pas le problème principal en Wallonie, sauf localement lorsqu'il y a des problèmes de hauteur de nappes phréatiques, mais plutôt de garantir la qualité de l'eau. Tout le contentieux en cours sur l'épuration est un élément, mais il y en a beaucoup d'autres. La mesure de toute façon aurait dû être prise, peut-être en 2013 plutôt qu'en 2012, mais il s'agit ici d'une anticipation essentielle dans la politique générale de l'eau.

C'est vrai que le Ministre n'a pas pu mener, vu la cadence des travaux budgétaires, toutes les consultations souhaitables. Le travail sur le budget n'a pas été facile. Il faut à un moment donné prendre des décisions, faire des arbitrages. Ce budget inclut des contributions de l'ensemble des secteurs wallons. Par contre, cette consultation est nécessaire et doit se poursuivre et il est clair que par exemple pour le secteur carrier, le Gouvernement souhaite poursuivre ces discussions notamment pour l'utilisation de ces recettes nouvelles. Les mesures sont tout à fait générales et n'affectent pas prioritairement et isolément le secteur carrier.

Pour terminer par l'intervention de M. Di Antonio sur les investissements en matière de déchets, il a tout à fait raison; le Ministre n'a aucun problème à réexaminer la pertinence du développement des différents outils en matière d'infrastructures des déchets. Il y a à tout le moins des attentes variables. Si des engagements ont été pris par le Gouvernement avec des niveaux d'engagements variables, il n'y a pas de souci dans son chef, bien au contraire, à ce que le Gouvernement examine l'ensemble du plan d'investissement et détermine les priorités.

Il remercie M. Senesael pour les commentaires sur la priorité donnée aux transports en commun et la volonté de maintenir l'offre et de poursuivre la politique de développement. Il a raison sur le fait sous-jacent à l'encadrement des pouvoirs publics : les politiques d'aménagement du territoire et d'environnement sont peut-être de plus petits budgets, effectivement, quantitativement, mais qui ont un impact potentiellement important sur le monde économique. Les questions soulevées à savoir la praticabilité des législations, leur simplification, sont essentielles pour le monde économique. C'est là aussi parfois que les études sont nécessaires : il vaut mieux une étude de quelques centaines de milliers d'euros pour éviter des dégâts de plusieurs dizaines de millions d'euros dans le monde économique, en fonction de telle ou telle législation. Le travail se poursuivra, notamment pour ce qui concerne les permis d'urbanisation, en dialogue avec notamment l'UVCW et un certain nombre d'interlocuteurs. Le Ministre compte présenter d'ici la fin de l'année un *vade mecum* qui explicitera et réduira la marge d'interprétation par rapport à la mise en œuvre de ce permis d'urbanisation. Un grand nombre des questions sera ainsi résolu, sans avoir pour autant à modifier le Code.

Concernant les modifications sur la fiscalité des déchets, il a cité un chiffre pour les captages d'eau. Pour les déchets en matière d'implication sur les ménages, Mme de Coster-Bauchau l'avait interpellé sur ce point, il est vrai que l'augmentation de la fiscalité touche aussi les ménages : cela représente 80 cents par an par Wallon. Cela lui paraît raisonnable si l'on prend l'impact des mesures qui touchent effectivement les ménages; d'autres mesures touchent les entreprises. Les différents taux donnés permettent effectivement de générer quelques recettes supplémentaires. Le but étant de rééquilibrer le budget de l'audit puisqu'il y avait un réel déficit entre rentrées et dépenses.

Pour ce qui concerne l'effet rétroactif, et l'intervention de M. Senesael, le Ministre a prévu une circulaire pour les communes, avec son Collègue des pouvoirs locaux, d'ici la fin de l'année, pour clarifier cet état de fait. Il n'y aura pas de sanction l'année prochaine par rapport au respect du coût vérité puisque effectivement les communes ne pouvaient intégrer ces modifications de taxation dans leurs calculs prévisionnels.

Pour ce qui concerne la prise en compte des budgets plutôt que des comptes, il a déjà eu l'occasion de répondre à cette question lors de différentes questions parlementaires : c'est contradictoire avec la législation existante, telle qu'adoptée bien avant son arrivée.

M. Desgain a tout à fait raison sur la taxation déchets et les modifications des différents taux. Il s'agit d'une étape supplémentaire dans la concrétisation de la hiérarchisation des différents modes de traitement des déchets. Si un déséquilibre se manifeste entre recettes et dépenses de l'OWD, c'est aussi parce que les comportements évoluent et que les volumes diminuent; la taxe a moins de rendement, ce qui est positif. C'est aussi l'objectif de ce type de taxation.

Pour la question de M. Dodrimont sur les conseillers en mobilité, il s'agit ici d'une écriture comptable. Il n'y a pas de modification, simplement des transferts techniques entre AB : l'addition des 2 AB donne les montants initiaux.

Pour les PCM, l'évaluation en cours a été sous-traitée à l'ISSED, l'administration et l'UVCW. L'évaluation vise à tirer un bilan pour être plus efficace dans les politiques de mise en œuvre de cet outil. Cela ne peut être que positif.

Les communes-pilotes « Wallonie cyclable » ne sont pas encore désignées. Le jury a remis un avis au Gouvernement qui se prononcera prochainement sur les 6 à 8 communes retenues. Après la première sélection des 13 communes, la seconde sélection permettra la répartition de 3,7 millions d'euros prévus dès 2012. La répartition dépend de la population et de la taille des communes. Le projet a suscité un bon engouement avec 60 communes-candidates. Il y a beaucoup de très bons projets. On a pris un peu de retard parce que, à la demande des 13 communes, on a prolongé le délai de rentrée

du projet détaillé, pour en permettre l'approfondissement. Cela permettra d'aboutir à quelque chose de visible et de marquant en matière de politique cyclable.

Concernant le refinancement du groupe TEC, les montants approuvés sont plus que convaincants. Pour 2012, on se retrouve avec une situation tout à fait gérable sans toucher à l'offre, comme en attestent les différents budgets joints (à la demande de M. Desgain), même si ce n'est pas formellement obligatoire dans la procédure budgétaire et si, à ce stade, ils ne sont pas encore adoptés par les conseils d'administration. Un refinancement structurel de 7 millions supplémentaires est acté, en plus du financement du métro de Charleroi et du transfert de l'intervention dans les abonnements 12 à 24 ans. C'est une discrimination positive tout à fait exceptionnelle pour la politique des transports en commun par rapport à l'ensemble des politiques wallonnes. C'est un des points importants du budget 2012. Sur les abonnements scolaires des 12-24 ans, il est prévu qu'elle soit récurrente les années suivantes. Le montant est de 14,4 millions. Au lieu que cette intervention se fasse au départ du budget de la Fédération Wallonie Bruxelles, elle se fait désormais au départ du budget wallon. Pour les usagers, il n'y a pas de modification, c'est un transfert au Groupe TEC pour financer cette intervention.

Pour le métro de Charleroi, c'est malheureusement le retard des travaux qui justifie la réduction des montants. Il y a notamment un report pour l'antenne de Gosselies. C'est regrettable. Cela nous aide un peu pour le budget en 2012, mais c'est regrettable en soi. Il y a eu différents retards dans les travaux, c'est un fait, c'est dommageable notamment pour les impacts que cela peut avoir sur la Ville de Charleroi en matière de mobilité et de report de la mise en œuvre. Certains intervenants extérieurs ont pris du retard. Les budgets seront amenés à progresser pour 2013, puisqu'on n'est pas encore en application pleine et entière du supplément d'exploitation nécessaire pour le métro de Charleroi. Le Ministre fait aussi remarquer que la réorganisation partielle du réseau se fait simultanément avec la mise en œuvre des extensions du métro. Au total, il y a quand même un besoin de supplément d'intervention en matière de subventions d'exploitation.

Pour ce qui concerne la ligne propre du Bultia, il n'y a pas encore de budget disponible précis, puisque c'est une décision du Gouvernement de créer cette ligne et d'y consacrer un budget structurel de 5 millions d'euros par an. Le Ministre n'est pas en mesure de dire combien d'exercices budgétaires seront nécessaires pour financer cet investissement; la première étape est la réalisation des études en cours et le chiffrage précis de cet investissement. À ce stade, la première étape est précisément le chiffrage de l'investissement. Le solde sera utilisé dans le cadre d'une provision au sein du Groupe pour une réalisation des travaux étalée sur plusieurs années.

Les anuités pour la ligne Bruxelles Luxembourg ont été revues à la baisse. Ce sont les chiffres qui sont transmis par rapport au respect des conventions avec la SNCB pour les différents préfinancements. Il y a donc eu une révision, également en raison de différents retards dans la mise en œuvre de ces investissements.

Mme Cremasco a tout à fait raison d'insister sur les investissements structurants prévus pour les prochaines années en mobilité. Il y a ceux qui dépendent directement de la Wallonie, ce sont les investissements comme la gare des bus de Namur, ou de Mons, l'investissement sur le Bultia, le tram au niveau de Liège. Ces investissements sont nécessaires pour permettre le transfert modal progressif. Dans les prochaines années, nous devons avoir des objectifs encore plus ambitieux d'augmentation de la fréquentation du transport en commun. Cela prend évidemment quelques années avant que ces investissements soient réalisés et que ces transferts modaux puissent se concrétiser. Cela paraît inéluctable dans les défis face auxquels nous nous trouvons.

Il y a aussi toute la partie rail ferroviaire où la discussion à venir sur le plan d'investissement de la SNCB sera tout à fait essentielle dans les prochains mois. Le Ministre espère ne pas devoir trop s'inquiéter de ce qu'il a pu lire dans la presse sur les réductions annoncées dans les politiques d'investissement fédérales SNCB.

Il est tout à fait vrai que beaucoup de lignes budgétaires sont réduites : l'aménagement du territoire, ou d'autres politiques également. Forcément, s'il y a une nécessité de réduire globalement de 2,5 % supplémentaires les dépenses primaires de l'ensemble des secteurs, que cela s'ajoute à une réduction antérieure de 2,5 % en début de législature et que, naturellement, les dépenses croissent, l'exercice est extrêmement difficile : il faut racler les fonds de tiroirs, être plus efficace mais aussi réduire les politiques. Cela se traduit de manière dispersée sur l'ensemble des budgets. C'est un fait qui permet d'équilibrer globalement le budget.

Et le Ministre de souligner que le Plan Marshall 2.vert garde toute son intégrité. Il s'agit d'une politique essentielle et les 2 enveloppes qui le concernent – les SAR et les sites pollués – sont des actions volontaristes très importantes qui se poursuivent et qui ont leur cohérence propre. Le Gouvernement n'a pas remis en cause le montage du Plan Marshall 2.vert malgré la situation budgétaire difficile. Le plan a gardé toute sa cohérence, sa force et son impact par rapport à l'ensemble du secteur économique.

Il est vrai qu'une efficacité plus importante est attendue de la taxation des sites désaffectés. C'est un constat qu'il y a aujourd'hui un très faible rendement de ces taxes. Il est proposé, dans le décret recettes, de modifier les mécanismes de perception pour qu'il y ait moins d'exemptions et un rendement plus efficace. Il y a aussi une volonté d'encourager les acteurs, en particulier le secteur privé, pour assainir plus rapidement les sites concernés. Cela fait partie d'enjeux économiques d'évolution du paysage, de mise à disposition de nouveaux terrains pour l'activité économique. Tout le monde est gagnant, c'est une politique plus efficace de mobilisation des différents terrains, qui aidera les pouvoirs publics dans les investissements faits via les SAR, via les sites pollués, par les communes sur l'ensemble du territoire pour l'assainir

complètement. Il en reste encore pour quelques années. Les budgets prévus par le Plan Marshall ne seront pas suffisants pour épuiser tout le passif des sites à traiter.

Mme de Coster-Bauchau le questionnait sur les frais d'avocats. Les avocats, il faut aussi les payer. Des contentieux sont en cours, ils remontent parfois à plusieurs années. On ne peut pas faire autrement que de les traiter, de représenter la Région, de la défendre et de payer ses avocats. La volonté est que, à terme, il y ait le moins de contentieux possible. Cela ne dépend pas que de nous parce que les acteurs se mobilisent en fonction de leurs intérêts; il y a toutes les difficultés de la législation européenne, de nombreux niveaux d'intervention. Plus les législations wallonnes seront claires et peu interprétables, plus les contentieux seront limités. C'est dans ce sens que le Ministre souhaite travailler, en particulier dans le cadre de la réforme du CWATUPe.

Pour ce qui concerne une baisse du salaire des ministres, en ce qui le concerne, il n'a aucun problème et est tout à fait positif que des signaux soient donnés, même s'ils sont symboliques, à l'échelle du budget wallon, par rapport à l'ensemble de la population qui doit contribuer. Il n'a fait qu'appliquer la décision du gouvernement par rapport à ce montant. Il y a du côté wallon un montage qui fait que les Ministres sont rémunérés de 2 façons : d'une part, par le système parlementaire et, d'autre part, par le système spécifique ministériel. Il est clair que le système parlementaire concerne l'ensemble des parlementaires, il n'a pas été réduit, donc il ne se voit non plus impacté pour ce qui concerne les ministres personnellement.

**M. Senesael** remercie M. le Ministre pour les informations livrées, que ce soit pour le *vade mecum* du permis d'urbanisation à présenter au Parlement avant la fin de l'année, et les mesures déchets pour les ménages avec le coût par an et par ménage – 80 centimes –; et enfin, la circulaire qui empêche la sanction pour coût vérité, qui sera envoyée dans les communes avant la fin de l'année.

Il maintient cependant son analyse de se baser, pour ce coût vérité, sur les budgets et non sur les comptes communaux, conformément à la note explicative prônant l'application de l'arrêté de 2007.

Le but d'une discussion budgétaire n'est pas non plus d'avoir un échange entre parlementaires. Néanmoins, il tient à rectifier quelques éléments mis en évidence au cours de la discussion générale. Les communes ont dû rentrer leur règlement de taxe à l'OWD pour le 15 novembre. L'augmentation effective de la taxe ne se fera qu'à partir du vote de ce budget. Les données qu'ont les communes ne sont pas forcément les bonnes. Deux, le système actuel de calcul du coût vérité entraîne, même si la quantité de déchets diminue, une hausse de la facture du citoyen. Trois, ce ne sont pas les intercommunales qui sont en retard dans les dossiers mais bien le traitement par l'OWD qui prend trop de temps. Enfin, aujourd'hui, dans le remboursement des annuités, on ne respecte pas l'arrêté de 2007, il faut rembourser les intercommunales au bon taux d'intérêt.

**M. Di Antonio** remercie le Ministre pour ses éclaircissements qui, de manière positive, répondent aux points soulevés. Effectivement, pour éviter une mauvaise compréhension à propos des investissements en matière de traitement des déchets, lorsque des investissements ont été engagés, on doit évidemment les respecter. Ceci dit, certains projets sont à l'état de projet et une évaluation peut être nécessaire. Certaines intercommunales tiennent absolument à certains projets, mais il faut en démontrer l'utilité, d'autant plus que si on réorganise la collecte, on peut arriver à des volumes à traiter différents. Par rapport au chiffre de 10 euros par ménage, un autre chiffre représente l'impact global dans le budget : 22 millions. Selon les derniers chiffres, il y a un peu moins d'1,5 million de ménages en Wallonie. La différence se trouve chez les autres consommateurs d'eau comme les entreprises ou les pouvoirs publics.

**M. Dodrimont** réplique au Ministre et va éviter pour le moment ce qui ne relève pas de la discussion générale. Il abordera uniquement le financement des TEC : il n'a pas la même lecture des chiffres. Si on analyse globalement l'ensemble des nouvelles obligations – dont la nouvelle billettique, 2 millions d'euros – celles-ci représentent un budget de 63,135 millions d'euros alors que le refinancement représente 42,313 millions. On peut lire les chiffres dans tous les sens, comment se montrer convaincu par ceux-ci ? La Cour des comptes ne dit pas le contraire : le document fourni indique que l'augmentation de l'intervention financière de la Région dans les charges d'exploitation des 5 TEC représente 24,8 millions d'euros. Par contre, la Cour des comptes indique aussi que cette intervention est totalement compensée par la diminution de l'intervention régionale dans la couverture des charges d'exploitation de la SRWT (- 29,4 millions d'euros) qui, dans le budget 2011, englobait les engagements sociaux.

C'est dit par une autre voix que la sienne. Il est bien de « vendre » sa politique et de faire croire que l'on investit dans une matière sensible. Ce n'est peut-être pas uniquement de par la volonté du Ministre, mais très clairement, on ne lui donne pas les moyens d'investir dans une politique à laquelle il croit. Il est bien question ici d'un désengagement.

**M. le Ministre** laisse à M. Dodrimont ses appréciations. Simplement, il précise que les besoins supplémentaires à la SRWT dépendent des années. Pour le budget 2012, il y a une décision très importante du Gouvernement de réinvestir 7 millions d'euros. C'est tout à fait exceptionnel dans l'ensemble des secteurs wallons. Cette augmentation se poursuivra. Il est vrai que les besoins de l'année suivante seront plus importants. Cette discussion aura lieu dans le cadre de la discussion du contrat de service public, dans les prochaines semaines. Pour 2012 les choses sont gérées comme en témoigne le budget du Groupe, joint au budget Celui-ci aboutit in fine à un déficit prévu pour l'ensemble des sociétés du groupe TEC de 2,5 millions d'euros, c'est-à-dire très peu par rapport à ce qui était attendu initialement. Ceci est tout à

fait gérable pour l'année 2012. Il est clair que la programmation pluriannuelle nécessite encore d'autres mesures pour les années suivantes. Quand M. Dodrimont parle de la billettique, on est déjà en 2013.

Par rapport à l'intervention de la Cour et les engagements sociaux, certains transferts comptables concernent ces engagements, sur d'autres AB que précédemment. Il est vrai qu'il y a eu une certaine confusion sur la manière d'imputer les différents engagements sociaux. Nous avons voulu clarifier cela. Cela s'est fait par un projet de décret adopté au Parlement et qui fait en sorte que la totalité des engagements sociaux sont bien au-delà du montant cumulé global des 27 millions (le transfert d'Eurobus *Holding*) qui était provisionné par la SRWT mais qui n'épuisait pas dans le temps les engagements sociaux. Ici, on a récupéré ces 27 millions, via un décret qui reprend totalement à charge du budget wallon les 100 % des engagements sociaux. Il n'y a donc aucun doute possible. Les questions posées sont pertinentes de manière pluriannuelle, mais sur le budget 2012, le Gouvernement a été clair dans le choix posé.

**M. Dodrimont** entend bien la réaction du Ministre, mais n'est pas rassuré. Ici, nous sommes dans le cadre d'une vision à très court terme. Une telle matière demande une vision à plus long terme que celle exprimée à travers la proposition budgétaire et l'analyse du Ministre. Le Député n'est ni convaincu, ni rassuré quant à la politique que l'on veut réellement mettre en place en Wallonie par rapport aux transports en commun.

**Mme Cremasco** remercie le Ministre pour ses réponses. Elle insiste pour être sûre que le message parvienne bien au Gouvernement par rapport aux investissements que M. Dodrimont vient d'analyser : la mobilité pèse lourd dans le budget et continuera à peser lourd. Derrière les grands travaux qui iront vers une restructuration fondamentale de la mobilité et une autonomisation financière de la Wallonie, il y a une amélioration des conditions de vie, de la qualité de l'air et de ce qui va avec la mobilité. Il faut faire des choix par rapport aux grosses infrastructures. Nous aimerions que tout soit globalisé, notamment les projets autoroutiers. Quand on lit dans la presse que certains de ces projets sont suspectés d'être des grands travaux inutiles, elle aimerait que la discussion se tienne devant ce Parlement, mais aussi au sein du Gouvernement. Le Ministre a bien mis en avant la nécessité d'une vision transversale, notamment sur le rail.

Elle le remercie également d'avoir reprécisé les montants alloués aux vélos. Les vélos font partie de cette transition également. Le plan Wallonie cyclable la réjouit et elle espère connaître bientôt les noms des communes concernées.

**M. le Président** ouvre la discussion par programme, en fonction du programme justificatif et puis pour les OIP.

**Les recettes**

Deux amendements ont été déposés en séance. Ils seront débattus en Commission du budget.

**Mme de Coster-Bauchau** a une question par rapport à la taxe SAED. On voit l'augmentation importante, de 100 000 euros en 2011 à 1,1 million d'euros. Comment l'expliquer ? Lors de la préfiguration 2010, la Cour des comptes avait relevé l'écart entre les montants perçus et les enrôlements, mettant en évidence que parfois la taxe avait dû être suspendue, puisqu'il y a avait le prescrit de l'arrêté du gouvernement lors du réaménagement dans un certain périmètre, entraînant un dégrèvement des taxes. Cette justification n'explique pas tout, car lorsqu'on voit les enrôlements précédents on sait qu'on a eu de nombreux recours administratifs et au terme de leur examen, les droits à recouvrer au 31 décembre 2010 s'élèvent à 4,5 millions d'euros. Le Ministre confirme-t-il cet arriéré ? Où en est-on dans ces sommes ?

Dans ses articles 21 à 26, le décret budgétaire des recettes modifie substantiellement le décret de mai 2004 instaurant cette taxe, puisque la taille de la parcelle cadastrale, la superficie des immeubles bâtis vont être modifiés. Les communes pourront également lever des centimes additionnels. Quelle en est la justification ? Comment justifier l'abaissement de la superficie ? Quel en sera l'impact ? Car en diminuant de 500 à 100 $m^2$ nous allons avoir un nombre de sites plus important, il y aura un impact budgétaire.

Ces enrôlements ont démontré la difficulté à faire appliquer cette taxe. Au niveau de l'administration du SPW affectée aux enrôlements et aux contrôles, va-t-on revoir le cadre actuellement insuffisant ?

**Mme Cremasco** rejoint globalement les demandes de Mme De Coster qui a bien détaillé l'ensemble de la mesure. Mais elle réitère sa satisfaction à voir désormais mobilisée cette taxe qui ne l'était pas. Cela va dans le bon sens, d'autant que des investissements conséquents sont faits pour les réaménagements dans le cadre du Plan Marshall.

**M. Senesael** pour la taxe sur les SAED, d'1,1 million d'euros, voudrait savoir si les sites prioritaires du Plan Marshall 2.vert sont concernés et visés par cette taxe ?

**M. Di Antonio** a 2 questions. Il voudrait une confirmation concernant la DO15 et les 20 millions d'euros de recettes en matière de taxation sur l'eau. Y a-t-il bien affectation au Fonds pour la protection de l'environnement ?

**M. le Ministre** concernant la taxe SAED, a effectivement misé sur une meilleure perception, qui vise à réhabiliter un certain nombre de sites. On passe de 100 à 1,1 million, c'est une estimation, on ne connaît pas avec précision le résultat que donnera l'enrôlement sur la base de ces modalités.

Les articles du décret vont assez loin dans la révision. Il n'y a pas que la superficie qui passe de 5 000 à 1 000 $m^2$. L'assiette est fortement augmentée pour la perception de la taxe. L'exonération est également fonction du fait que la parcelle bâtie et prévue est réduite : on passe à 25 % eu lieu de 50 %. Il n'y aura plus nécessité de constater chaque année

que le terrain est toujours désaffecté; la charge de la preuve reviendra au contraire aux propriétaires, une fois établi par 2 passages de l'administration que le site est désaffecté.

Par ailleurs, il est prévu de travailler avec les communes via l'article 26 car il sera possible d'avoir des additionnels au niveau communal. C'est aussi une manière d'impliquer les pouvoirs locaux dans la mise en œuvre de ce dispositif. Le montant estimatif paraît raisonnable, mais devra être vérifié au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Concernant les sites prioritaires, à ce stade, la taxe vaut pour l'ensemble des sites concernés. La manière de gérer les sites du Plan Marshall pourra être évoquée ultérieurement. Il s'agit ici d'une mesure générale.

Concernant les recettes du Fonds de l'environnement provenant des captages d'eau, elles sont affectées au Fonds pour l'environnement par le mécanisme mis en place. La discussion a eu lieu de manière technique au sein du Gouvernement sur les différents modes de perceptions possibles. Cela aide le budget général pour l'année 2012 pour un montant important. Ce montant sera mobilisable – le Gouvernement en a convenu – à partir de 2013 pour la politique générale de l'eau, étant donné les investissements considérables en application de la directive cadre.

**M. Di Antonio** formule une remarque supplémentaire sur les recettes de l'OWD. On a voté la confirmation du maintien d'un coefficient réducteur de 0,7 sur les taxes d'incinération et co-incinération payées par les assujettis à l'ISoc. C'est vrai que là il y avait tout de même une piste de recettes. Aujourd'hui il revient que ce secteur soit relativement protégé par les augmentations grâce à ce coefficient réducteur et que dans certains cas, certains cimentiers viennent même à importer des déchets pour les incinérer ou les co-incinérer à des taux favorables.

**M. Borsus** souhaite une précision concernant le mécanisme des additionnels. Sont-ils définis ? Sont-ils cadrés ? Le Député pense que le Ministre a prévu de ne pouvoir les solliciter que si la commune concourt à l'établissement des listes concernées. Les additionnels pourraient donc être le cas échéant sans limite ?

Et de rappeler une décision intéressante en ce qui concerne la réforme de la fonction consultative. Ce texte n'a pas été soumis à la consultation des organes concernés. Or, pour les communes, offrir la faculté de lever des additionnels impacte le budget positivement ou négativement. Une récente décision du Conseil d'État a mis à mal une disposition décrétale régionale parce que précisément le respect du mécanisme consultatif n'avait pas été assuré.

Il y a donc à la fois une question et une remarque dans son propos. Question concernant la balise du mécanisme des centimes additionnels d'une part. Et d'autre part, la fragilité juridique due au fait que choisissant le biais du décret budgétaire, on court-circuite tous les mécanismes consultatifs.

Troisième élément déjà évoqué dans la consultation générale. Nonobstant le fait que nous partageons l'objectif, il n'en reste pas moins que nous ne pouvons que regretter le lourd contentieux. Le travail est difficile. Une très large concertation avec les acteurs économiques eut été à ses yeux, vraiment souhaitable dans un tel processus, tout en partageant l'objectif général de faire disparaitre un maximum de sites abandonnés par l'activité économique.

**M. le Ministre** sur cette question de la consultation des organes, prend bonne note de la remarque de M. Borsus. Il est clair que l'on ne travaille ici que sur les réserves de 2012. Un mécanisme décrétal ultérieur devra conforter le dispositif. La technique du décret budgétaire ne porte que sur 2012. Le fait que cette décision ait été prise dans le cadre de la discussion budgétaire n'a pas permis d'organiser de manière approfondie cette consultation. Mais elle aura lieu dans le cadre de la préparation du décret fiscal.

Concernant l'implication des communes – à l'article 26 – effectivement il n'y a pas de limite particulière. Les communes peuvent lever des centimes additionnels à la taxe régionale pour autant qu'elles participent aux recensements et à la mise à jour de la liste des sites susceptibles d'être concernés par la présente taxe. Le Gouvernement arrête les modalités d'application. Un arrêté du gouvernement précisera les choses.

**M. Borsus** demande où l'habilitation du Gouvernement est prévue ? L'article 26 dispose que les communes peuvent lever des centimes additionnels, mais il ne voit pas d'habilitation du Gouvernement.

**M. le Ministre** précise qu'à la fin de l'article, le Gouvernement arrête les modalités d'application du présent chapitre.

**M. Borsus** se dit d'accord. Toutefois, il suggère de rester attentif au fait que le mécanisme tel que prévu, permet à une commune de multiplier par 2 ou 3 ou 10 le montant de la taxe. Cela a l'air théorique, mais c'est un changement lourd. Il faut décliner cela en fonction des sites. Une commune, le cas échéant, dans une volonté d'agir fortement, ou motivée par des considérations financières, peut, avec le texte actuel, multiplier par x l'imposition sur un site. La Région est l'organisme qui perçoit, puisque c'est un mécanisme d'additionnel, ce n'est pas la commune qui perçoit, s'il a bien compris. Est-ce bien ce que le Gouvernement prévoit ?

Le Député revendique une totale confusion dans l'ensemble de ces matières. Ceci dit, il peut rappeler un certain nombre de dossiers où une confusion collective a parfois été confirmée par les faits et par les juridictions.

**M. le Ministre** confirme que le Gouvernement arrêtera les modalités d'application, dans les limites de sa délégation de pouvoir. Il mise sur la responsabilité des communes dans la manière dont elles agiront en partenariat avec la raison sur ce dossier; il n'est pas inquiet de ce point de vue.

Effectivement, la perception reste régionale mais les communes sont impliquées dans la mise à jour des listes et le recensement. C'était bien ça aussi l'intérêt de ce mécanisme. Pour le reste, par rapport à la tentation d'en faire trop en matière d'additionnels, lorsque les choses sont démesurées, elles génèrent des contentieux qui ne sont pas nécessairement au bénéfice des communes.

**M. Borsus** demande une dernière précision : il ne voit pas la disposition d'habilitation du Gouvernement ?

**M. le Ministre** effectivement ne le voit pas non plus dans le texte remis au Parlement, il propose de vérifier ce point.

**M. Borsus** se dit vraiment sidéré par ce que M. le Ministre lui répond. Heureusement qu'il relit, puisque cela n'y est pas ! Ensuite, il n'y a pas de limite dans le temps, ici, c'est à partir de 2012.

Autre question, puisqu'on ajoute un article 10, a-t-on enlevé l'ancien article 10, dans le décret qu'on modifie ?

L'article 26, franchement, le Député a des craintes qu'il « vole par terre », en tout cas pour le volet additionnel. Les sommes en jeu sont considérables, donc les recours sont juridiquement tentants. La mécanique additionnelle va « voler par terre » , parce que juridiquement totalement incertaine. Indépendamment de cela, on a enlevé l'article 10 puisqu'on en ajoute un au décret que l'on corrige.

Des budgets qui modifient des décrets, ça, c'est le pire. Il eut été plus sain de faire en même temps un décret et de solliciter l'urgence. Il y a déjà un article 10 dans le décret que l'on corrige. Va-t-il y en avoir 2 ?

Si le Gouvernement après avoir modifié est habilité à appliquer l'article 10, que se passe-t-il s'il y a 2 articles 10 ? Le Député voit un article 10 ajouté. Donc si on en ajoute un, on a du en enlever un. Il suppose qu'on n'a pas fait un décret de 9 articles ou alors on ajoute le dixième. Ou alors on a du en retirer le 10. Mais il ne le voit pas !

Est-il possible de travailler sérieusement ? Le Président est hilare et le Ministre dit que le Gouvernement est habilité, c'est dans les dispositions finales. Or personne ne trouve ces dispositions et le bon article. Que fait-on des 2 articles 10 ?

Le Député souhaite être encore plus sérieux. Ceci l'incline à croire que cela peut-être une erreur, cela peut arriver à tout le monde. Mais ceci peut aussi incliner à croire que le travail ministériel a été mené d'une façon expéditive, légère, non approfondie. C'est sa conviction et cela lui pose problème.

À la suite d'un certain nombre de constats de certains collègues dans la discussion générale, il souhaite « éplucher » chacun des éléments des textes. Ce travail a été mené légèrement et essentiellement avec un objectif budgétaire. On ne peut pas se le permettre, on touche à l'économie, à l'environnement, à des fondamentaux, à notre cadre de vie. On n'attend pas, à la mi-législature, une telle légèreté dans la gestion de certaines matières.

**Tableau des dépenses**

***DO 2 : Dépenses de Cabinet***

Il n'y a pas d'observation.

***DO 10 : Secrétariat général***

**M. Desgain** a une question sur la diminution à l'AB 12.10. Est-ce parce que des missions de géomatique ont déjà été remplies, et donc on ne doit plus nécessairement les maintenir à un même niveau ? Une nouvelle AB arrive, la 40.01 avec 425 000 euros crédités pour mettre en place.

**M. le Ministre** confirme que c'est bien dans la DO 10 programme 07.

**M. Desgain** la ligne 40.01 prévoit 425 000 euros « atlas pour les chemins vicinaux » pour les cartographier et numériser. Connaissant l'état de certains atlas, cela prendra un certain temps. C'est un premier jalon dans le bon sens. Quelle est l'estimation du temps pour réaliser ce travail ?

**M. le Ministre** répond que l'objectif est pour une concrétisation la plus rapide possible; cela correspond à un objectif important débattu à plusieurs reprises dans ce Parlement.

***DO 13 : Routes et bâtiments***

Il n'y a pas d'observation.

***DO 14 : Mobilité et voies hydrauliques***

*Programme 01 – Fonctionnel*

Il n'y a pas d'observation.

**M. Di Antonio** note que l'AB 12.02 augmente de manière assez importante et passe de 210 000 à 600 000 euros, et s'intitule « études et actions de soutien en matière de *marketing* de la mobilité de la politique cyclable ». Cela inclut la cellule ferroviaire, mais dans quelle proportion ? Quelle est la part du personnel ?

Dans le même programme, à l'AB 43.02, il y a une diminution importante, déjà signalée par M. Senesael, des subventions aux communes pour l'engagement et le maintien des conseillers en mobilité. Où en est-on ? Combien de communes ont un conseiller en mobilité ? Quelle est la demande ?

Au programme 2 toujours, une inquiétude des communes concerne les subventions d'impulsion aux pouvoirs locaux pour la réalisation de PCM, avec une diminution assez importante des moyens. Est-ce basé sur les crédits consommés de l'année précédente ? Au niveau des communes, y aura-t-il des restrictions sur les financements des PCM ?

**M. Senesael** revient sur certains éléments déjà abordés. Il va travailler avec ordre et méthode sur 3 interventions au programme 02. La première c'est une observation positive puisque à travers ce programme, on retrouve la volonté du Gouvernement de développer en Wallonie une vraie politique cyclable avec une nouvelle dynamique, autour des communes cyclables. On soulignera également l'engagement du Gouvernement envers les PCM. 2 AB ont particulièrement attiré son attention : la 43.02 et la 63.0 qui subissent une forte diminution dans leurs crédits alors même que pour leur budget 2011, il soulignait positivement une nette augmentation. Comment expliquer ces fortes variations d'une année à l'autre et qu'en est-il de l'engagement des conseillers en mobilité dans les communes ?

Enfin, on ne constate quasi plus de soutien aux pouvoirs locaux pour l'achat de véhicules électriques. Qu'en est-il ?

**M. Desgain** réagit sur la même AB que ses collègues parce qu'il y a effectivement des mouvements importants. Il retrouve un soutien plus affirmé de la politique cyclable; cela va dans le bon sens. Qu'en est-il de la pérennisation des conseillers en mobilité dans les communes, d'une part, et finalement, les modifications vont-elles conduire à plus de plans de mobilité ? Est-on plus dans la mise en œuvre de ces plans de mobilité parce qu'on voit quand même que des communes adoptent des plans de mobilité, puis la mise en œuvre peut être beaucoup plus lente ou parfois un peu mise de côté. Il pense particulièrement par rapport aux questions de mobilité douce. Souvent, quand les communes ont des plans de mobilité, elles font l'investissement routier prévu, elles modifient un carrefour et reportent un peu plus tard des investissements en termes de mobilité douce. Les modifications, ici, visent-elles plutôt à soutenir la mise en œuvre concrète sur le terrain d'investissement en faveur de la mobilité douce ?

Il attire l'attention sur la nécessité d'assurer une bonne adéquation entre les PCM et les investissements de voirie subsidiés par le collège en matière de travaux subsidiés. Il est important de s'assurer que les travaux subsidiés vont dans le sens de ce qui est inscrit et décidé dans les PCM des communes qui bénéficient de ces travaux subsidiés.

**M. Dodrimont** revient sur le financement des conseillers en mobilité. M. le Ministre a quelque peu anticipé la réponse puisqu'il a tenu à répondre, expliquant qu'il y avait un transfert de montants vers le Plan Wallonie cyclable. Le Député n'est pas tout à fait d'accord avec les chiffres, il y a 1 000 euros de différence, mais c'est une petite erreur. Il y a aussi 3 809 000 euros en moins à l'AB 43.02, qui se retrouveraient dans l'AB 01.11. Il y a là un transfert. Le Ministre confirme-t-il que l'on assiste à un transfert d'un poste budgétaire vers un autre ? Or les 2 postes ne traitent pas de la même matière. Le rôle des conseillers en mobilité est important dans les communes, sur le plan de la mobilité, mais aussi de la sécurité. Ces conseillers vont-ils devenir uniquement des bras armés pour la mise en place de Wallonie cyclable ? Le Ministre parle de 6 à 8 communes, dont la désignation est en cours. Sommes-nous en train d'assister à la fin du rôle de conseiller en mobilité dans les communes au profit de quelque chose de totalement différent, dont on ne néglige pas l'intérêt, de matières essentielles comme celles concernées par le conseiller en mobilité dans nos communes.

La seconde question porte sur l'AB 61.01, la subvention pour un bateau école de la province de Liège. Il aimerait entendre les justifications du Ministre sur cette action.

**M. le Ministre** effectivement, pour ce qui concerne l'AB 12.02 qui augmente de manière importante, cela concerne à la fois Wallonie cyclable et les études ferroviaires. Il n'y a pas de répartition précise établie, mais effectivement les 2 politiques amènent diverses dépenses de soutien de ces politiques, à la fois ferroviaire et cyclable, reprises dans une AB unique. Il faudra sans doute l'affiner dans le temps, car les 2 politiques montent en puissance.

En ce qui concerne les conseillers en mobilité, il n'y a pas de changement fondamental. Différentes formations sont organisées par la Région d'une part, et, d'autre part, une subvention aux conseillers en mobilité est prévue pour les communes de plus de 30 000 habitants, qui, en général, disposent d'un conseiller à temps plein. Un subventionnement de 24 000 euros est prévu et un réseau de conseillers en mobilité est animé par l'administration. Il n'y a donc pas de changement par rapport à cette politique.

Par rapport aux PCM, il est vrai que, progressivement, de plus en plus de communes ont développé leur PCM et il est moins nécessaire d'en soutenir l'élaboration; on se situe plutôt dans l'application de ces différents plans.

En ce qui concerne les crédits d'impulsion, il est vrai qu'il y a une diminution. Paradoxalement, on a plutôt une difficulté à liquider tous les dossiers engagés par le passé parce que, à l'instar des subsides des infrastructures, il y a une démarche de finalisation de dossiers pour pouvoir les clôturer. Il y a une certaine difficulté à honorer l'ensemble des

engagements. Pour le reste, la sélection des projets se fait sur la base de certains critères. En 2011, les critères appliqués portaient sur le fait que le projet ait sur le territoire de la commune le plus fort potentiel en termes d'usage cyclo-pédestre, s'intègre dans un réseau cohérent et structurant, et qu'il soit justifié par une opportunité particulière, tout en respectant le contexte des normes d'accessibilité et de sécurité.

Les choix opérés par le Gouvernement, notamment de mise en place des communes pilotes Wallonie cyclable, se font aussi en partie sur les budgets existant, de manière plus générale, sur les crédits d'impulsion. Ils sont affectés de manière plus précise, dans un objet similaire, mais concentrés dans les communes-pilotes avec un appel à projets très clair.

M. Senesael évoquait les véhicules électriques. En réalité, leur subventionnement a eu lieu sur le budget 2009 et ne s'est plus répété, parce que le budget n'est plus disponible. Le prédécesseur du Ministre a pu le réaliser sur le dernier budget de la législature, mais cette disponibilité budgétaire n'existe pas de manière permanente. Le Ministre a simplement fait en sorte que le subventionnement se poursuive, parce que les communes ne l'avaient pas encore perçu, ce qui permet de respecter les engagements antérieurs. L'appel à projets a pris plus de temps que prévu; il est finalisé avec des cahiers de charges uniformisés à l'échelle de la Région, pour les meilleurs véhicules dans la mesure où le fait qu'un véhicule soit électrique n'implique pas automatiquement qu'il soit performant sur le plan environnemental. Cela ne suffit pas, encore faut-il bien sélectionner les caractéristiques du véhicule.

Il y a effectivement, comme l'évoque M. Dodrimont, des transferts comptables. Pourquoi retrouve-t-on une partie du budget, notamment sur l'AB 01.11, c'est notamment parce qu'il s'agit de subventions et que le code 01 permet d'affecter les budgets à des subventions. Il s'agit d'un simple transfert comptable entre AB.

M. Desgain a raison de pointer l'importance de la cohérence des investissements voirie, tant par les pouvoirs locaux, que par la Région, par rapport aux investissements par ailleurs réalisés par la Région. C'est une volonté de la Région, qu'il faudra poursuivre, notamment lorsqu'auront été sélectionnées les communes-pilotes Wallonie cyclable. Il serait souhaitable d'y concentrer les investissements régionaux, dans une certaine mesure, pour une action cohérente.

Pour le bateau école, effectivement, c'est tout à fait particulier. Le Ministre souligne que le secteur de la batellerie souffre par rapport aux concurrents étrangers. Il lui parait important de soutenir ce projet. Il n'y en a pas dans les autres provinces, c'est tout à fait spécifique et cela fait partie de la promotion du transport fluvial qui est de sa responsabilité. On a là un bel outil potentiel de formation et, en même temps, un soutien à un créneau économique particulier.

Pour revenir sur la question de M. Desgain, la réalisation de l'atlas est estimée à un délai de 3 ans.

**M. Dodrimont** remercie pour les précisions apportées quant au bateau école; il partage le point de vue par rapport à la spécificité de ce projet et sa pertinence.

Par contre, il a un problème important avec les explications sur les conseillers en mobilité. Le Ministre parle d'un transfert de montants, mais ce transfert est, à mille euros près, le montant prélevé sur ce qui était l'AB permettant le subventionnement des conseillers en mobilité; c'est, en totalité, ce que le Ministre prévoit pour le programme « dépenses de toutes natures relatives à la mise en œuvre du programme de sécurisation et de facilitation des déplacements à vélo », qui ne porte que sur le vélo. C'est avec cet article budgétaire que le Ministre va subventionner les projets des 6 ou 8 communes pilotes dans le cadre de l'opération Wallonie cyclable. Cet argent que le Ministre prend et qui était nécessaire au financement des conseillers en mobilité, n'existe plus. Par contre, la Ministre annonce que ce même montant va servir à financer les projets pilotes de Wallonie cyclable. Ou bien on expose des choses qui ne sont pas exactes, ou il y a une volonté de mener une opération cosmétique pour qu'on ne se rende pas compte de la réalité. Ce que le Député en comprend, c'est la suppression du subventionnement des conseillers en mobilité de façon pure et simple. Ou alors, ces conseillers en mobilité vont devenir des agents qui vont uniquement s'occuper de la sécurisation et de la facilitation des déplacements à vélo. Si c'est le cas, alors on n'a plus d'argent pour financer la mise en œuvre des projets pilotes Wallonie cyclable. Les explications du Ministre ne sont pas claires et ne sont pas de nature à le convaincre, que du contraire.

**M. le Ministre** estime qu'il n'est pas question de supprimer les subsides pour les conseillers en mobilité. La politique cyclable se répartit sur plusieurs AB; les montants cités par M. Dodrimont ne correspondent pas à la totalité de l'investissement Wallonie cyclable, réparti sur différentes AB, et il n'est pas question de supprimer le subventionnement en matière de conseillers en mobilité.

**M. Dodrimont** craint qu'avec légèreté on ait opéré des transferts qui rendraient inapplicable la politique menée par le passé en faveur des conseillers en mobilité. Ce qui est donné comme explication n'est pas convaincant.

**M. le Ministre** aborde la question du mécanisme SAED, avec un *mea culpa*. Effectivement il a lu une phrase prévue initialement dans le texte du décret, mais qui ne se trouve pas dans le texte définitif remis au Parlement. Pourquoi ? En fait, cette phrase a été retirée dans un second temps en discutant avec le Ministre des pouvoirs locaux, dans la mesure où la circulaire générale annuelle existante donne une série de balises aux communes sur la mise en œuvre de leurs taxes. Cette circulaire sera utilisée dans ce cas ci aussi. Il n'était pas nécessaire de prévoir un mécanisme supplémentaire, raison pour laquelle la phrase a été retirée.

Pour le reste, sur le fond, la question de M. Borsus portait initialement sur l'ampleur des additionnels possibles au niveau des communes. C'est le même principe que pour les autres additionnels, c'est-à-dire que la circulaire budgétaire

donnera une fourchette. Le Ministre estime qu'il ne faudrait pas dépasser le doublement de la taxe, à savoir 100 % au niveau additionnels communaux. Si les communes s'écartent de cette fourchette, la tutelle pourra intervenir, comme elle peut le faire sur les autres additionnels. La seule petite erreur, qui n'est pas vraiment une erreur, mais qui n'est pas tout à fait bien écrite, est qu'effectivement, il s'agit bien de l'article 10, mais il existe déjà un article 10 et un article 11. Il serait préférable de prévoir un amendement technique, et de prévoir plutôt un article 9*bis*, ce qui lèverait toute ambigüité de remplacer simplement « 10 » par « 9*bis* » aux 2 occurrences concernées à l'article 26.

**Mme Defraigne** voudrait faire le point sur le dossier du tram à Liège. Le 18 novembre, Liège attendait une décision positive et tout le monde pensait que, s'il y avait une discussion, elle ne concernerait que le tracé, personne ne s'attendait à un blocage budgétaire. Ce blocage a persisté, la semaine suivante, le 24 novembre.

Comment arriver à une telle distorsion dans les montants budgétés entre les 2 cabinets ? Le budget avoisine les 500 millions d'euros, et le Collègue du Budget parle quant à lui d'un budget de 1,7 milliard d'euros. En tirant sur la corde des subventions et des rétributions aux partenaires privés, à concurrence de 63 millions d'euros d'annuités, il y a là une nébuleuse.

Comment expliquer une telle différence entre les 2 montants avancés, tel qu'indiqué dans la presse ? La Députée s'interroge sur le fait que le Collègue du Budget le bloque et ait attendu si longtemps alors qu'il était à la manœuvre comme Ministre de la mobilité. Le Ministre Henry en reste-t-il à son budget de 500 millions d'euros ? Si le budget devait s'avérer supérieur, le projet serait-il maintenu ? Des retards s'accumulent dans le dossier, que l'on est allé vendre avec la candidature à Liège 2017. Ces atermoiements semblent obérer la candidature de Liège. Le Bourgmestre de Liège a fixé un ultimatum, fin décembre, sans quoi des retards seront pris. Il faut définir le PPP, on n'est jamais à l'abri de recours juridique dans un dossier aussi ample et donc, dans le cadre de ce débat budgétaire, il lui importe de savoir d'où vient cette différence entre les 2 cabinets et comment sortir de ce bras de fer entre les Ministres Henry et Antoine ?

**Mme Cremasco** au risque de se répéter notamment par rapport à la mobilité, revient avec ce même principe premier de la mobilité qui est globale et qui doit s'envisager via le rail, les transports en commun, le réseau autoroutier et le vélo.

En ce qui concerne les gros travaux de réaménagement, la gare de Namur, le tram à Liège, le métro de Charleroi, le contournement de Couvin, qui figurent dans le « paquet général » du Gouvernement de cette année, ces chantiers doivent être globalisés, avec une version transversale, parce qu'ils s'insèrent dans un cadre plus large, et permettent une vue transversale et globale par rapport à toute la Wallonie.

Mais ces projets, s'ils doivent être globalisés dans le cadre du Gouvernement, la Députée en appelle à ce qu' effectivement tous les moyens de mobilité soient soupesés. Elle en appelle aussi, dans le cadre d'un budget très serré, à ce que les choix opérés en termes de mobilité soient des choix du futur, pour autonomiser la Wallonie à une échéance de 10 ans; on a rappelé les grands accords institutionnels au niveau fédéral, qui vont impacter la Région à terme. Il faut de vrais accords du futur qui engagent notre Région vers un transfert modal, vers un autre type de mobilité, plus accessible à tous et qui servent également l'environnement.

**M. Senesael** revient avec 4 observations. D'abord, il constate, à travers le budget, la volonté du Gouvernement de pérenniser le financement de la SRWT et des 5 TEC, malgré la non-indexation des OIP, à la suite de la crise de 2008-2009.

De façon substantielle, les crédits dévolus à ce programme doivent permettre d'une part, de maintenir le transport en commun, partout en Wallonie. C'est très important. D'une manière générale, ce refinancement va-t-il permettre à la SRWT de retrouver une trajectoire budgétaire saine ?

Quelles sont les prévisions à moyen terme ? Quels seront les mécanismes de financement du contrat de service public, contrat annoncé vers le 11 octobre. On pourrait profiter de l'examen budgétaire pour faire le point à ce sujet.

Le Ministre a été attaqué fortement il y a quelques mois lors de la vente des parts EUROBUS *holding*. Le Député se réjouit de constater qu'aujourd'hui, budgétairement, les engagements sociaux de la SRWT, traduits dans le décret du 3 mars 2011, seront tenus.

Deuxièmement, on ne peut passer sous silence la politique de grands travaux de la SRWT avec 2 projets-phare : le métro de Charleroi et le tram de Liège. Concernant Charleroi, on espère la mise en service du métro d'ici la fin de l'année 2012. Le Ministre confirme-t-il cette échéance ? Le cas échéant, quel en sera l'impact budgétaire pour une année pleine, puisque le budget ne couvre qu'une partie de l'année ? Pour Liège, les Députés ont noté les différences de lecture avec le ministre du budget sur le budget du tram. Ce « différend » est-il aplani aujourd'hui ? Quand le Gouvernement adaptera-t-il définitivement le tracé ? Le tram fait partie intégrante du projet Liège 2017, avec un calendrier très serré.

Troisièmement, durant cette année, plusieurs associations se sont mobilisées pour améliorer l'accessibilité aux bus des personnes à mobilité réduite. Quelle est la stratégie du Ministre en la matière ? Comment se traduit-elle au budget ? Elle existe certainement mais il n'en perçoit pas le suivi du budget ou en tout cas la mise en exergue.

Enfin, concernant l'organisation du transport scolaire, on en parle souvent et cela reste une grande préoccupation. Quelle est la traduction budgétaire des engagements du Ministre en la matière ? Qu'en est-il des investissements dans les

bus de plus petite taille et de la revalorisation du statut social des accompagnatrices et accompagnateurs ? Des négociations ont-elles lieu avec les syndicats en la matière ?

**Mme de Coster-Bauchau** revient sur 2 points par rapport à des chiffres.

Dans l'AB 1.03 et dans l'AB 1.05, elle constate une différence entre les chiffres inscrits au budget et un chiffre différent dans la justification. Dans l'AB 1.03, il s'agit des annuités de préfinancement des investissements sur les lignes 161 et 162, dont le montant inscrit est de 9,670 millions d'euros, alors qu'au niveau de la justification, on parle de 9,420 millions. Quel est le bon montant ?

Deuxième point : il s'agit de l'AB 1.05 : « dépenses de toutes natures relatives au transport structurant ». La somme d'1,274 million est inscrite pour la gare de Mons, et selon la convention signée avec SNCB *holding*, l'annuité à payer par la Région est, à sa connaissance, pour 2012, de 1,174 million d'euros. Comment le Ministre explique-t-il cette différence de chiffres ou, est-ce simplement une erreur matérielle ? En avril 2011, le Gouvernement avait octroyé une subvention complémentaire pour un quai supplémentaire à la future gare, pour 1,274 million d'euros. Cette subvention figure-t-elle au budget et quelle tranche sera payée sur ce budget ?

Elle ne s'attarde pas sur le tram à Liège mais reprend 2 autres points concernant l'AB 31.08 où on prévoit l'intervention de la Région dans la prise en charge des primes d'intéressement. Il était prévu que ces primes soient attribuées aux agents des TEC et on voit dans le budget 2012 que la prime est totalement supprimée. Ce n'était pas annoncé. Ce sera une terrible surprise lorsque les agents du TEC le découvriront. Quelle est la justification de cette suppression ?

Un dernier point sur cette AB, porte sur les engagements sociaux du groupe TEC, avec 37 837 835 d'euros inscrits. Le décret avait projeté un montant de 33 953 000, cautionné par la cellule d'informations financières. Le différentiel est de l'ordre de 4 millions d'euros. Comment justifier cette différence ?

**M. le Ministre** revient sur le tram. Les 2 Ministres parlent de la même chose, tout est une question de présentation. Quand on achète une maison cent mille euros, avec un emprunt, on la paye peut-être deux cents mille euros. *Grosso modo*, c'est le même problème ici. Il s'agit effectivement d'un investissement de 500 millions d'euros, ce sont les chiffres inchangés de 2008, de 2009, de 2010, de 2011 et de 2012. Ces chiffres ne se concrétiseront en impact budgétaire sur la Région qu'à partir de 2017 puisque la décision est d'avoir un PPP de type DBFM, qui couvre la réalisation des travaux, la fourniture du matériel roulant, la maintenance et la mise à disposition des véhicules pendant la durée de 30 ans au total en ce compris les travaux (3 ans de travaux et 27 ans d'exploitation).

Les différentes options sur la table se montent à 484 millions, tout à fait dans l'enveloppe prévue. Cela, c'est l'investissement en tant que tel, et c'était déjà exactement le cadre prévu lors du débat budgétaire du Gouvernement en 2008. S'ajoutent les frais de maintenance qui, sur l'ensemble de la période, représentent l'équivalent d'environ 250 millions d'euros, à quoi s'ajoute le fait que la valeur de l'argent change; l'ensemble du montage et de la rémunération du partenaire privé financier aboutit à une annuité à partir de 2017, pendant toute la durée de l'exploitation (27 ans), de l'ordre de 65 millions d'euros. Ce sont les mêmes chiffres qui représentent la même chose, avec une manière différente de les présenter : 500 millions d'euros, c'est le montant globalisé, même un petit peu moins, de l'ensemble de l'investissement nécessaire pour réaliser le tram et c'est tout à fait confirmé par les différentes études en cours.

Il n'y a pas de retard problématique à ce stade, dans la mesure où les bureaux d'études poursuivent le travail et sont bien au fait des différentes options sur la table. Le calendrier est connu et il est serré. Il serait souhaitable que le Gouvernement confirme rapidement son option, son choix d'investir pour ne pas induire de doute. C'est la raison pour laquelle le Ministre a à nouveau proposé le point pour la prochaine réunion du Gouvernement.

Concernant plus globalement les investissements structurants, bus, tram, métro, gares, ils font partie d'une politique à long terme d'investissements pluriannuels. On est là sur des décisions qui se concrétisent sur plusieurs années; c'est la raison aussi pour laquelle nous payons aujourd'hui le métro de Charleroi, dont les remboursements se font par annuités. Son exploitation commence maintenant à s'impacter année après année au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Pour répondre à la question de M. Senesael, il y a eu effectivement un certain retard des entreprises dans la réalisation du métro de Charleroi, pour les extensions. Pour cette raison, on n'est pas encore au régime plein en termes de frais d'exploitation, puisque l'antenne de Soleilmont et l'extension de la boucle centrale entreront en fonction en 2012, alors que l'extension vers Gosselies démarrera plutôt début 2013. On aura donc moins d'impact budgétaire en 2012.

Différents investissements ont déjà été décidés par le Gouvernement dans leur principe, et, petit à petit se concrétisent. De la même façon, nous impactons aujourd'hui dans les budgets, des décisions du passé qu'il faut honorer budgétairement. *Idem* pour les préfinancements SNCB par exemple sur la ligne Bruxelles-Luxembourg.

Il y a un autre point relevé par M. Senesael avec la question des engagements sociaux. Le Parlement s'est prononcé clairement par le vote du décret de reprise complète des engagements sociaux par la Région. Les montants ont été revus et ne sont plus forcément les mêmes que ceux cités à l'époque : il y a toujours des paramètres d'actualisation. Un calcul a été effectué pour en actualiser les montants dus précisément. Ce calcul sera revérifié d'ici l'ajustement budgétaire; le Gouvernement et le Parlement se sont engagés à respecter intégralement le remboursement des engagements sociaux.

Pour ce qui concerne le contrat de service public, il est vrai qu'on a cité la date du 11 octobre. C'est la date prévue pour la publication au *Journal officiel des Communautés européennes*, qui devait intervenir au minimum un an avant la désignation de l'opérateur de service public choisi. C'était donc plutôt un temps minimum, ce n'est pas un temps qui ne devait pas être dépassé. Par contre, nous devons finaliser le contrat de service public pour la fin 2011. Les discussions se poursuivent, pour avoir une situation tout à fait claire et transparente sur l'entièreté de la durée du contrat de service public, le budget actuel ne portant que sur 2012.

Pour ce qui concerne le transport scolaire, on est dans la continuité des mesures prises et de nouveaux circuits ont été créés. Cela a été réintégré dans la dotation structurelle du groupe TEC. Le travail d'affinement, d'ajustement des circuits se poursuit année après année. Il rend de plus en plus efficace les différents circuits, notamment pour diminuer les temps de parcours. Ce n'est pas nécessairement spectaculaire mais c'est un travail permanent d'amélioration.

Par ailleurs une réflexion se poursuit en discussion avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sur l'offre d'enseignement puisqu'un des problèmes principaux c'est la localisation des écoles de l'enseignement spécialisé qui conduit à des trajets assez compliqués notamment pendant les heures de pointe et à des temps de parcours excessifs. Différentes mesures sont donc prises. C'est aussi la manière d'intégrer le mieux possible un certain nombre d'enfants dans l'enseignement ordinaire, avec un accompagnement *et cætera*, pour essayer de faire diminuer les temps de parcours.

Les primes d'intéressement aux agents ont été déplacées d'AB. Il y avait en effet 2 parties : les primes d'intéressement pour les sociétés – les TEC – et les primes d'intéressement pour les travailleurs. Celles des sociétés se retrouvent sur l'AB 31.01 et celles des travailleurs, sur l'AB31.07, cela pour plus de cohérence budgétaire.

Pour la gare de Mons, c'est bien un montant 1,274 million d'euros qui était prévu conformément au plan des annuités et qui concernait le quai bus et leur intégration dans la gare de Mons.

Pour le métro de Charleroi, le coût supplémentaire d'exploitation est estimé à 5 millions d'euros sur une base annuelle.

**Mme de Coster-Bauchau** pense que le Ministre n'a pas répondu sur la différence de montants inscrits dans l'AB 01.03.

**M. le Ministre** s'en excuse : effectivement, c'est bien 9, 670 millions d'euros puisqu'en fait c'est au sein même du PJ que ces montants sont repris. Le tableau est juste, c'est dans le texte qu'il y a effectivement un montant erroné.

**Mme de Coster-Bauchau** et pour la prime d'investissement ?

**M. le Ministre** répond qu'elle a été répartie sur 2 AB, donc pour ce qui concerne les primes d'intéressement société TEC, les 900 000 euros sont repris sur l'AB 31.01 et pour ce qui concerne les agents, c'est 100 000 euros, à l'AB 31.07.

**Mme Defraigne** entend bien la comparaison qui n'est peut-être pas raison, avec un emprunt relatif à une maison, en disant que si on fait le total après remboursement des annuités et intérêts, on arrive à un montant supérieur à celui de départ. Le Ministre dit parler de la même chose que son Collègue, mais avec un autre prisme. Tout à coup, on vient avec cette question qui n'avait pas fait débat précédemment. Si donc les 2 Ministres parlent de la même chose, pourquoi dès lors ce dossier est-il dans les cartons et discuté – le Ministre Antoine est venu discuter le même tracé en 2009 – pourquoi tout à coup cette difficulté, 2 ans et demi après, sur un dossier important ? Pourquoi ce blocage en conseil des Ministres ? Est-ce à cause du tracé ? L'Élue a l'impression que sur le tracé, le Ministre Henry a dit c'était à prendre ou à laisser, malgré les remarques formulées. Si les 2 Ministres parlent de la même chose, c'est qu'il y a une autre raison non avouée, un agenda caché pour bloquer ce dossier.

***(DO 14 ) Programme 11 : Voies hydrauliques de la Région- construction et entretien d'un réseau – partie génie civil***

**M. Di Antonio** note une diminution assez importante de 3 millions d'euros – plus de 10 % du budget disponible – sur le dragage des rivières et canaux ainsi que le séchage et le traitement des boues. Le travail est encore très important dans ce domaine; qu'en est-il ? Le Ministre peut-il rassurer sur la possibilité d'avancer dans ce domaine des plus nécessaires pour notre Région ?

**M. Senesael** joint sa voix à celle de M. Di Antonio pour dire que lors des discussions relatives au budget 2011, le Parlement avait souligné l'effort du Gouvernement et du Ministre en particulier en matière de dragage de cours d'eau. On constate aujourd'hui une diminution des MA. Le Ministre peut-il indiquer le nombre de tonnes de boues draguées en 2011. Quel type de traitement ont-elles subi ? Quelle est la stratégie wallonne pour 2012 et quels seront les tronçons dragués ou à draguer ?

**M. le Ministre** confirme que les boues de dragage représentent un dossier extrêmement important, dont la situation est assez similaire à celle des routes : il y a un passif qui n'a pas été traité et on a accumulé un non traitement des canaux pendant un certain nombre d'années. À tel point qu'il peut y avoir des risques. Aujourd'hui déjà, certaines zones sont inutilisables pour l'accostage des bateaux et des risques de diminution du transport par bateaux de marchandises ou des risques d'enlisement à certains endroits. Cela ne peut perdurer. Les budgets annuels prévus à la suite de l'augmentation ponctuelle en 2011 pour honorer certains contrats ne suffisent pas. Un plan pluriannuel de remise à niveau du dragage

de l'ensemble des cours d'eau navigables, est en préparation, pour garantir la navigabilité d'une manière telle qu'on revienne dans un second temps à du simple entretien. Les budgets prévus aujourd'hui en termes d'annuité budgétaire pour le dragage sont largement suffisants pour de l'entretien, plus que suffisants. Ils ne permettent cependant pas à eux seuls d'organiser un plan pluriannuel de « rattrapage ». Ce dossier est maintenant en discussion au sein du Gouvernement, il est à l'ordre du jour de la prochaine réunion. La discussion devrait cependant durer quelques semaines car il s'agit d'un très gros dossier. L'investissement est estimé à environ 200 millions d'euros pour le rattrapage des cours d'eau et il faut organiser un montage financier pluriannuel.

Pour les questions plus précises de M. Senesael, le Ministre propose d'y répondre par écrit pour apporter des indications tout à fait précises.

**M. Di Antonio** demande, pour être certain d'avoir bien compris, si le budget 2012 concerne l'entretien et il y aura en plus un budget exceptionnel pour un plan pluriannuel d'investissements de remise à niveau.

**M. le Ministre** répond que c'est l'un et l'autre. Le budget 2012 poursuit les budgets d'entretien. Ce budget n'est toutefois pas suffisant pour une remise à niveau complète sur 5 à 10 ans, pour l'ensemble des cours d'eau navigables. En réalité, on finance des contrats de dragage, dont certains ont été passés pour plusieurs années. Les budgets prévus permettent d'honorer ces contrats mais ne sont pas suffisants pour une remise à niveau complète de l'ensemble des cours d'eau, ce pour quoi une intervention plus importante sera indispensable.

**M. Di Antonio** insiste sur l'utilité du dragage, car la voie navigable est un transport économiseur de $CO_2$. Il pense notamment au Canal Albert dans sa partie wallonne et à la Meuse avec les travaux de modernisation des écluses.

***DO 15 : Agriculture, ressources naturelles et environnement***

*Programme 01 – Fonctionnel*

Il n'y a pas d'observation.

*Programme 02 – Coordination des politiques agricoles et environnementales*

**M. Desgain** au programme 02, il note que l'AB « études dans le domaine environnement-santé » est en diminution significative. À quoi cela est-il dû : elle passe de 515 000 euros à 100 000 euros ? Ce domaine est toujours partagé avec la Ministre Tillieux, et d'autres éléments alimentent la cellule santé-environnement. Les crédits initiaux de 2011 se sont-ils avérés trop élevés ? Y a-t-il une volonté de diminuer les études ?

**M. le Ministre** précise, concernant l'environnement-santé, qu'il s'agit d'une nouvelle politique. La diminution forte s'explique d'une part, par le fait que le démarrage de la cellule n'a pas été aussi rapide que prévu et d'autre part, une partie des moyens est transférée directement sur l'AB10.02. La diminution n'est donc pas aussi forte qu'elle n'apparaît.

*Programme 15.03 – Développement et étude de milieu*

**Mme de Coster-Bauchau** parlait dans son introduction des subventions et de certaines études. Les AB 33.20 et 33.22, sont des subventions aux associations et organismes privés en application d'une convention-cadre. On y passe d'1,5 million à plus d'1,700 million euros soit 10 % de plus. Dans la justification, on peut voir à qui on distribue ces moyens de façon circonstanciée, ce qui n'est pas le cas dans la 33.22.

En voyant le nombre d'associations, elle se pose 2 questions : ne faudrait-il pas rationaliser, pour éviter les doublons ? À d'autres endroits dans le budget, on voit qu'Inter-Environnement Wallonie reçoit une partie de sa subvention ici, en en recevant déjà une autre (de 160 000 euros) sous l'AB 33.03.

Les différentes associations sont citées, sans mention de la répartition des montants. Or, avec 1,700 million euros réparti entre 6 associations ou organismes privés, il serait judicieux de donner les montants à titre séparé.

Dans l'AB 33.22, on a aussi une augmentation de 10 %. Pourquoi passer de 3,550 à 3,938 millions d'euros. C'est une importante augmentation, pour des matières de sensibilisation et de protection de l'environnement.

À plusieurs reprises, le Ministre a indiqué combien l'exercice budgétaire était difficile cette année. Peut-être qu'avec ces études, notamment, il y avait matière à faire quelques économies. Le Ministre peut-il expliquer exactement les missions de chacune et préciser, de façon générale, à quoi serviront ces subventions aux différentes associations ?

**M. le Ministre** répond qu'il s'agit de la poursuite de subventions existantes. Les montants sont ajustés à la hausse. D'une manière générale, tant pour les organisations du secteur environnemental que pour les CRIE, les 2 AB concernées, la logique est de poursuivre des activités et d'éviter des licenciements. Il s'agit de structures qui ne disposent pas de beaucoup de sources de financement. Pour le reste, il n'y a pas de doublon.

C'est aussi l'occasion de rappeler le cadre décrétal de financement de l'associatif environnemental, comme prévu par la DPR. Lorsque le cadre finalisé aura été adopté par le Gouvernement, et sur lequel le Parlement sera amené également à se prononcer, le financement sera stabilisé et clarifié. Aujourd'hui, on se situe dans les mécanismes de dotation annuelle

avec toujours, les risques, en termes de délais de paiement par la Région, qui mettent parfois ces associations en situation financière difficile. Ce n'est pas le seul secteur où cela se produit, mais ce cadre décrétal clarifiera les choses.

***(DO15) Programme 12 : Développement rural, aménagement foncier, espaces verts et cours d'eau***

Il n'y a pas d'observation.

***(DO 15) Programme 13 : Prévention et protection : air, eau, sol***

**Mme de Coster-Bauchau** a une question par rapport au programme 13 où dans l'AB 12.03 « Études et contrats de services pluriannuels », le budget augmente de plus de 200 000 euros (augmentation de 8,7 %), à 2,287 millions.

Il semblerait qu'une bonne partie de cette augmentation serve à prendre à charge des dépenses liées à la direction de la prévention des pollutions, notamment sur le bruit. Le Ministre peut-il faire le point sur cette politique ?

**M. Desgain** indique l'importance du programme 13 : on y retrouve le Fonds organique Kyoto, appelé à jouer un rôle important. Comment vont évoluer les achats de crédits de $CO_2$ pour les nouvelles entreprises ? La Région devra-t-elle en acheter ? Ne doit-on pas commencer à alimenter les quotas du secteur de la navigation aérienne mis aux enchères ? N'est-il pas prévu que cela soit intégré ? Dans un ajustement ? À un autre endroit au budget ?

Le deuxième point important, c'est le Fonds pour la gestion des déchets qui sert notamment à alimenter les politiques menées par l'Office. La pluriannualité des fonds peut engendrer des difficultés quant à savoir les dépenses qui seront financées sur la base du Fonds. On a bien les dépenses prévues pour 2012, mais si des dépenses prévues à l'exercice 2011 n'ont pas été faites, elles pourront être reportées.

Comme on est à la discussion sur le Fonds, le Député voudrait présenter – en anticipation de la Commission Budget – l'amendement concernant une des recettes prévues pour le Fonds, sur l'augmentation des taux réduits pour la mise en décharge de certains déchets. L'amendement vise à atténuer la hausse prévue initialement dans le projet de décret pour la mise en décharge de déchets provenant de destruction d'épaves de voitures et de ferrailles, pour le ramener à une augmentation un peu moins élevée que prévu. Le secteur a beaucoup investi dans le bon sens, mais il est encore un peu tôt pour que des taux aussi élevés que ceux prévus initialement, soient maintenus. Il y a donc une augmentation qui continuera à pousser le secteur dans la bonne direction, avec une proposition de ramener le taux à 15 euros par tonne pour ce type de déchet.

Ces volets financiers sont importants pour la politique régionale en matière d'environnement.

**Mme de Coster-Bauchau** voulait intervenir au niveau de l'épuration individuelle des eaux, au niveau des AB 53.01 et 58.08. Le budget a fortement diminué et passe de 2 millions à 900 000 euros. Comment l'expliquer, alors que l'épuration individuelle devrait être davantage développée et soutenue particulièrement dans certaines zones rurales ? Une réflexion devait être menée, surtout en zones rurales. Le Ministre avait annoncé aux assises régionales de l'eau en mars 2011, la mise en place d'une réforme visant à une meilleure structuration du secteur. Où en est cette réforme ?

Elle demande une explication par rapport à l'AB 51.08, la subvention aux infrastructures touristiques pour laquelle il n'y a plus de crédits prévus. Est-ce que le Ministre peut lui apporter une explication ?

Elle voudrait entendre le Ministre au sujet de la dotation de fonctionnement de l'AWAC, qui diminue, mais en réalité il y a un transfert vers l'AB 11.04, pour en payer le personnel. On parle d'une dotation, d'un prélèvement, mais est-ce sur le Fonds environnement ? Une contribution du Fonds Kyoto ? La dotation est reprise dans ce programme. Elle a difficulté à s'y retrouver. La dotation ne devrait-elle pas migrer vers la DO 09 ? Au départ, l'AWAC est un service régional à gestion séparée à gestion séparée et son budget est repris en titre 6. Ses moyens budgétaires proviennent de différents endroits, une dotation, des moyens qui viennent du Fonds et des moyens provenant d'un prélèvement. Au départ, la création de l'AWAC répondait à un besoin, à savoir créer une structure dynamique, se trouvant en dehors du ministère, pour gérer la thématique du climat nécessitant une très grande réactivité, par exemple dans la gestion des quotas de gaz à effet de serre. Nous avons maintenant un léger cafouillage au niveau du positionnement de l'Agence, ballotée entre le statut d'agence gouvernementale et d'un service au sein du SPW. Pourquoi ? Dans l'organigramme du SPW, on parle de l'Agence et puis un peu plus loin, lorsque l'on parle du décret programme voté par le Parlement wallon, on crée l'AWAC, au sein du Ministère de la Région wallonne, alors qu'on la retrouve autre part dans les services du Gouvernement, dans le guide la Wallonie.

Qu'en est-il de ce statut qui semble conforté, puisqu'on trouve les montants à attribuer à différents endroits du Budget ? C'est un peu compliqué. Si effectivement, il faut une plus grande autonomie, est-ce justifié d'agir de cette façon ? Quelle est l'intention exacte du Ministre par rapport à l'AWAC ?

**M. le Ministre** revient sur l'AB 12.03 et la politique de bruit; si le montant en est augmenté, c'est en raison de l'encours et c'est bien pour cela que l'on est au niveau des MP. Sur la politique de bruit globalement, il y a d'une part, le travail qui concerne le chemin de fer. Mis en ligne il y a quelques mois, le travail se fait au niveau des grandes lignes, avec des études effectivement qui ne sont pas bon marché et pour lesquelles, le budget est prévu.

Concernant les quotas, la montée en puissance se fera à partir de 2013. Ce dont nous avons besoin – la mise aux enchères – dans l'immédiat, c'est plutôt de soutenir les nouvelles entreprises pour l'accès aux quotas, avec un montant de quotas de l'ordre de 7 millions euros. L'AWAC gère l'ensemble de ces questions de quotas. L'AWAC fonctionne très bien. Les Députés en ont eu la démonstration lors de la présentation du rapport d'activités. Un transfert est prévu vers la fonction publique, comme cela se fait dans d'autres budgets pour du personnel. Le budget correspondant est transféré vers la division de la fonction publique, vers le budget de la fonction publique. Pour le reste, l'AWAC fonctionne un peu comme l'OWD, avec un Fonds et une dotation et elle est efficace dans son mode de fonctionnement. Peut-être y aurait-il lieu de clarifier à tel ou tel endroit son statut s'il y avait des incohérences comme Mme de Coster-Bauchau l'indique, mais le Ministre ne pense pas qu'il y ait des problèmes de fonctionnement à ce niveau.

Concernant la question du Fonds de déchets, c'est récurrent lorsqu'il existe des Fonds, de savoir ce qui est pris sur le budget des recettes et ce qui est prélevé directement sur le Fonds. Ce qui compte, c'est l'équilibre global.

Sur la question de l'épuration des eaux, à l'AB 53.01.010, effectivement les budgets diminuent puisqu'en fait, une partie de ces fonds peuvent être pris directement sur le Fonds de l'eau plutôt que sur le budget classique d'une part, et d'autre part, dans les zones prioritaires où le Gouvernement souhaite que l'épuration se développe prioritairement pour ce qui n'est pas encore couvert par les grandes et les moyennes agglomérations, la SPGE intervient financièrement : cela ne fait donc pas partie de ce budget. Par ailleurs, est prévu un nouveau système public d'assainissement autonome, pour 2012. Ce travail est en préparation et va aboutir dans les prochains mois.

Pour l'autre AB, la 53.01.010, sur les subventions aux infrastructures touristiques en matière d'épuration des eaux usées, il n'y a tout simplement plus eu de demandes et le budget a été mis à zéro. Maintenant, le principe reste possible ou peut être évidemment réactivé ultérieurement, si nécessaire.

**Mme de Coster-Bauchau** entend bien le Ministre mais lorsqu'il dit qu'il va faire une réforme, elle est dans le doute maintenant puisque il diminue ce poste de 2 millions d'euros à 900 000 euros.

**M. le Ministre** répond qu'il prévoit la mise en place d'un service public d'assainissement, c'est-à-dire une agence qui va coordonner et proposer un service complet et de conseil, un peu comme dans le domaine de l'énergie, pour les particuliers en matière de contrôle des systèmes d'épuration individuelle là où il n'y a pas d'épuration collective. Ce n'est pas secondaire. Mais il est clair qu'en matière de prioritisation la première priorité a été mise sur les grandes agglomérations vu le contentieux européen, puis sur les moyennes agglomérations. Le travail se poursuit et les budgets ont été prévus à cette fin. La mise en place de ce service public d'assainissement autonome est effectivement un projet qu'il faut concrétiser, pour un service le plus efficace possible aux citoyens, là où il n'y a pas d'épuration.

**Mme de Coster-Bauchau** demande si ce sera pour 2012 ?

**M. le Ministre** répond que la mise en place du service interviendra bien en 2012.

**M. Borsus** trouve la question de sa collègue et la réponse du Ministre extrêmement intéressantes. Le service public autonome de l'épuration, c'est un nouveau concept et M. le Ministre a raison. Il a d'ailleurs à plusieurs reprises déjà répondu à des questions sur le sujet. Le budget est l'occasion de dire ce que l'on va faire. Nous en sommes maintenant au stade de dire que derrière cela, on va créer un service public autonome, une nouvelle administration dans la DGARNE ? Qu'est-ce que le concept ? Quel est l'état d'avancement du travail à cet égard ? Le budget, c'est l'occasion de discuter non seulement des chiffres, mais surtout des politiques situées derrière les chiffres.

**M. le Ministre** précise que le dossier n'est pas encore abouti, il ne peut le présenter en l'état. Ce dont il est question, c'est de proposer un conseil aux citoyens et un accompagnement dans la mise en œuvre de l'assainissement autonome, et de mettre en œuvre un système de contrôle efficace. La SPGE y travaille et fera une proposition. Ce dossier pourra être finalisé en 2012. Dans la logique de prioritisation de l'épuration, c'est maintenant une des étapes à activer après les étapes précédentes pour se mettre en conformité par rapport aux contentieux.

**M. Borsus** aborde les priorités environnementales notamment eu égard aux eaux de baignades. Ce que le Ministre évoque est conceptuellement nouveau. Ce n'est pas l'application *sensu stricto* de la directive européenne, c'est un choix de mise en œuvre différent par rapport à ce que l'on a connu jusqu'ici et qui va concerner l'épuration autonome individuelle. C'est cela qu'il est intéressant d'expliquer. On va créer un service public à l'intérieur de l'administration, un groupe de personnes, de fonctionnaires, une *task-force*, chargée d'aider les citoyens et de les accompagner d'une part, et de contrôler la mise en œuvre de l'épuration individuelle. Comment en structurer les mécanismes financiers ? Reste-t-on dans le schéma des primes tel qu'on le connaît ou imagine-t-on autre chose ? Jusqu'à présent, ce n'est quasiment jamais contrôlé ou vraiment à la marge. Le Ministre peut-il éclairer concernant le volet financier ? Le projet est d'évacuer du périmètre de l'épuration collective, une série de choses qui ne sont pas des priorités environnementales et de les faire basculer vers l'épuration individuelle. Il y a toute une réflexion à mener à ce sujet.

**M. Di Antonio** revient sur un élément par rapport à M. Borsus. Il faut se poser la question du financement de ce type d'assainissement, mais l'assainissement collectif est aussi loin d'être terminé. Les derniers pourcents sont les plus difficiles. Si en matière de stations d'épuration, tous les projets sont en cours et relativement bien avancés, en matière de réseaux d'assainissement, c'est beaucoup plus difficile. Malgré les efforts du Ministre Furlan de demander en matière de plan triennal que soient en priorité les projets qui concernent l'assainissement, les contreparties de subsides pour la

partie, parfois la route elle-même, le fait de faire la voirie, n'ont pas toujours été disponibles. Dans nos communes, des projets budgétisés en 2013-2014, risquent un report à 2016-2017. Attention au basculement trop rapide vers des projets certes intéressants, mais qui ne font que quelques équivalents habitants à la fois, alors que pour les gros projets de plus de 2 000, il y a encore du travail pour les mettre tout cela en œuvre.

**M. le Ministre** précise que la SPGE est chargée de faire des propositions en ce sens. D'ici, la fin de l'année, elle proposera un mécanisme de financement, une description plus précise du service qui peut être mis en œuvre. Pour M. Borsus qui parle d'administration dans l'administration, ce n'est pas ce qu'il a dit. Il faut mettre en œuvre un service et bien sûr y associer administration et SPGE et intercommunales du domaine de l'eau. Donc la structure est à définir et le but est de travailler avec les différents acteurs existants.

M. Di Antonio a tout à fait raison d'insister sur la nécessité de poursuivre le travail par rapport aux plans d'investissement en matière d'épuration et de réseau d'égouttage et de raccordement. Les plans sont élaborés pluriannuellement, l'épuration autonome intervient en complément. Elle est importante mais on ne doit certainement pas remettre en cause les plans d'investissements prévus et les montants considérables en jeu déjà depuis 2 législatures. Il s'agit bien d'un domaine complémentaire, au-delà des grandes agglomérations et des moyennes et petites agglomérations. L'épuration individuelle doit se poursuivre pour arriver à 100 % de traitement de l'eau.

Pour le reste et sur la question du financement, dans les prochaines semaines, un débat important portera sur l'ensemble de la politique de l'eau pour garantir le bon état des masses d'eau et avoir un ensemble de mesures par bassin hydrographique. Il s'agit là d'un état des lieux précis pour garantir les normes de qualité des masses d'eau. En fonction de cela, un ensemble de mesures à prendre toucheront l'ensemble des secteurs concernés, l'industrie, le monde agricole, les consommateurs, l'épuration, toutes les étapes du cycle de l'eau. C'est aussi dans ce cadre qu'il faudra définir les masses budgétaires disponibles et les priorités en matière d'action sur le secteur de l'eau.

***(DO 15) Programme 14 : Police et contrôle***

Il n'y a pas d'observation.

***DO16 : Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie***

*Programme 02 : Aménagement d'un territoire et urbanisme*

**M. Bayet** voudrait tout d'abord féliciter M. le Ministre et le soutenir pour l'augmentation de l'AB 43.02 tant en MA qu'en MP, cela concerne les subventions de pouvoirs publics en matière d'aménagement du territoire et notamment les conseillers en aménagement du territoire.

Vu les difficultés de nos outils d'aménagement du territoire, c'est plus qu'important d'avoir des gens dont le métier est d'aider nos concitoyens à remplir leurs dossiers.

Par contre, il se pose des questions par rapport à l'AB 33.03 « Subventions aux organismes privés ». Les MA sont augmentés de 300 000 euros et les MP baissent de plus d'un million d'euros. Pourquoi ?

**M. Borsus** précise que dans ce programme, en plein dans l'aménagement du territoire, il observe une légère diminution des moyens. Il n'est pas surpris, puisque l'on avait déjà acté et enregistré aux budgets 2010-2011 les coûts d'évaluation du CWATUPE et du SDER. Le Ministre connaît-il le montant consacré à des études dans ses compétences depuis son entrée en fonction ?

**M. le Ministre** note que M. Borsus aime ce débat, mais comme indiqué plus tôt, dans certains cas les études peuvent rapporter d'importantes recettes à la Région. Tout dépend comment on calcule les budgets d'études et ce que l'on met derrière. Vous pouvez avoir un chiffrage et puis on peut contester ce chiffrage.

Certaines études s'apparentent à un travail récurrent, certaines sont exceptionnelles, d'autres, de sensibilisation, ...

Pour l'AB 33.03, évoquée par M. Bayet, il s'agit précisément d'une diminution d'intervention dans les colloques, concours et études parce que dans les différents postes budgétaires, c'est là que l'on peut agir et en voilà un où on a essayé de limiter la dépense possible.

**M. Borsus** comprend que la question soit dérangeante. Certes, il faut un certain nombre d'études, d'expertises. Mais en même temps, beaucoup sont disponibles au sein de l'Administration et en période de crise, d'incertitude budgétaire, on doit probablement privilégier ce dont on dispose au sein de ces départements. Pour cette raison, mais on peut attendre la réponse en Commission du budget ou en séance plénière, le Député demande au Ministre s'il a une idée de ce qu'il a dépensé en études depuis son entrée en fonction. L'on parle en millions d'euros, il voudrait être sûr de la fourchette, parce qu'elle est, suivant ses propres sources, vraiment considérable et on a parfois le sentiment que le cabinet du Ministre est l'annexe d'un service universitaire d'études. Ce n'en n'est pas nécessairement l'attente première. La réponse du Ministre sera éclairante, pour relativiser le montant, suivant sa thèse, ou suivant les craintes du Député.

Deuxième élément de son questionnement, pour la CDT, la DPR a prévu son intégration au sein de l'Administration. Le Député ne voit pas ce mécanisme s'opérer en 2012. Bien plus, les montants augmentent de 3,6 %. Que traduit cette hausse, simplement l'évolution barémique, ou sont-ce de nouvelles collaborations attachées à cet organisme ? Sans remettre en cause ni la qualité du travail mené par la CDT, ni la qualité des personnes qui y travaillent, c'est évidemment sur le mécanisme auquel le Gouvernement souhaitait mettre fin en intégrant la CDT au sein de l'administration qu'il souhaitait l'interroger.

Son front s'est plissé un peu plus en voyant l'AB « Relations publiques » avec pas moins de 1,4 millions d'euros au programme 16.02. On y retrouve un peu de tout : des colloques, des missions à l'étranger, des actions de communication, pour 453 000 euros. Le Ministre peut-il expliquer ce choix ? Dans une période de difficultés, ne faut-il pas recentrer la priorité vers l'action plutôt que la communication ?

Beaucoup de questions concernent les noyaux d'habitats. Les collègues rencontrés après l'exposé de M. Dachelet sont revenus avec plus de questions que de réponses. On aimerait, à la faveur du budget, que le Ministre puisse définitivement les rassurer concernant les noyaux d'habitats, d'autant que semble-t-il les collègues du Gouvernement n'ont pas du tout la même vision sur ce qui pourrait en découler. Cette étude aurait parfaitement pu être menée par la CPDT, sans solliciter de coûts extérieurs.

Par ailleurs, il demande combien d'honoraires d'avocats, d'expertises judiciaires, d'indemnisations diverses ont été payés depuis le début du mandat du Ministre ? De 2011 à 2012 on a une nouvelle augmentation rien que des honoraires d'avocats, de près d'un million d'euros. Qu'en est-il ? *Idem* à l'AB 30.01, « Jugements », avec 1,100 million d'euros.

À l'instar d'autres collègues, il constate - c'est la marque Écolo – une série de structures associatives, para-associatives, para-régionales, … Il n'en fait pas reproche au Ministre, mais dans un budget difficile, une AB évolue à la hausse, soit 300 000 euros de plus, pour subsidier une série d'ASBL. Est-ce le choix du Gouvernement ? Qu'en est-il ? Qu'en est-il de la DGO3, où se nichent l'urbanisme et l'aménagement du territoire concernant la direction générale de celle-ci ? *Quid* des procédures ? Où en est-on ? Où en est le plaidoyer sur les effectifs nécessaires notamment à la tête de ce département ?

**M. le Ministre** commence par la question de M. Borsus sur les noyaux d'habitats : les choses sont claires, une décision du Gouvernement prévoit dans un premier temps à quoi vont servir les noyaux d'habitats et dans un second temps, une méthode de détermination de ces noyaux. Ces noyaux existent à la fois au CWATUPE et au Code du Logement, mais ils n'existent pas dans les faits puisque les périmètres n'en n'ont pas été déterminés. Le Gouvernement a convenu d'une méthode qui est de demander d'abord aux communes de proposer des localisations de ces noyaux. Un noyau d'habitat est un endroit où il y a un développement plus important de l'urbanisation, à proximité de services, des transports en commun. La méthode choisie par le Gouvernement est que les communes fassent des propositions et les justifient pour que le Gouvernement puisse, dans un second temps, adopter une méthode précise de détermination uniforme des noyaux d'habitat dont le périmètre sera ensuite resoumis aux communes pour examen.

M. le Ministre précise, concernant les primes, qu'il y aura un développement plus important, avec une différenciation des primes pour le logement, des primes à la rénovation et, d'autre part, il y aurait un encouragement au développement du logement public à l'intérieur des noyaux d'habitats par rapport aux zones extérieures. À ce stade, ce sont les seules décisions concrètes du Gouvernement, le reste de la discussion étant lié à la fois à la réforme du SDER et du CWATUPE à venir. Les choses sont très précises. Il n'y a pas de difficulté par rapport à cela.

**M. Borsus** demande si l'intention est d'aller plus loin ou si ce qui est aujourd'hui sur la table satisfait le Ministre ?

**M. le Ministre** indique que son intention est de ne pas préjuger de l'aboutissement du travail d'évaluation du CWATUPE et du SDER en cours. C'est une notion très importante que celle des noyaux d'habitats. Il ne préjuge pas de l'évaluation. La décision du Gouvernement est très claire, et nul ne peut préjuger de la suite de l'évaluation et du nécessaire travail d'arbitrage de l'ensemble de la politique.

**M. Borsus** en termine là. S'il pose la question, c'est parce qu'il y a beaucoup de questions comme celle-ci : « dans la vision réglementaire du Ministre, n'y a-t-il pas une intention soit d'encourager réglementairement, ne fût-ce que par instruction via les fonctionnaires délégués, soit de décourager, voire d'interdire en fonction de la délimitation des noyaux d'habitats, tel ou tel type de construction dans les périmètres qui sont dans les noyaux d'habitats, qui sont proches des noyaux d'habitats, ou qui sont en dehors des noyaux d'habitats, ou éloignés des noyaux d'habitats ?»

Si le Ministre pouvait répondre clairement à cette question en précisant qu'il ne donnera pas d'instruction réglementaire en termes de délivrance de permis eu égard aux noyaux d'habitats, ce serait un élément d'apaisement dans le dossier.

**M. le Ministre** a déjà dit tout à fait clairement qu'il n'était pas question d'interdire l'octroi des permis en dehors des noyaux d'habitats, qu'il ne s'agissait pas ici d'une modification des plans de secteur. Il s'agit effectivement d'une zone qui a un intérêt particulier pour lequel on ne peut mener de politiques particulières.

Si un jour il doit y avoir des révisions au plan de secteur, ce qui sans doute est une étape utile dans la réflexion générale de l'aménagement du territoire pour les prochaines législatures, elle n'est pas à l'ordre du jour de cette législature-ci. Les modalités ne sont pas une révision du plan de secteur. Pour le reste, ne préjugeons pas de l'évaluation.

Concernant la CDT, effectivement, il est prévu une réintégration du personnel à l'administration, dans le cadre de cette législature. Il n'y a pas d'élément neuf par rapport à cela. L'augmentation prévue du budget correspond au fait qu'il y a eu 2 engagements, dans le cadre existant. Cela s'impacte directement sur le budget.

Concernant les honoraires d'avocats, il ne souhaite qu'une chose, c'est que ces honoraires soient réduits au minimum. Il faut être attentif au fait qu'il y a parfois plusieurs composantes dans les lignes budgétaires, par exemple à l'AB 12.10.11, sont prévus non seulement les honoraires d'avocats, mais aussi les jetons de présence des membres de la CRAT. Au-delà, il est tout à fait souhaitable que les honoraires d'avocats ne coûtent pas trop à la Région, mais en même temps, la Région est obligée de gérer le contentieux en cours et qui se poursuit. Ces frais ne sont pas à la baisse d'une manière générale, même si le nombre d'affaires ne change pas.

Pour l'AB 16.02, M. Borsus parle d'1,4 million pour les relations publiques. Il y a plusieurs objets dans cette AB; ils sont détaillés au PJ. Il n'y a pas que des relations publiques, mais aussi des publications, des opérations de sensibilisation. C'est important dans le débat général et la préparation des réformes de l'aménagement du territoire qu'il y ait un minimum de participation citoyenne, d'implication des différents acteurs et que ce débat puisse être approprié par le plus grand nombre et pas seulement par les institutionnels ou par les acteurs directement concernés.

Enfin, pour la question des subsidiations et des augmentations en termes de subventions, le Ministre a déjà répondu à Mme de Coster-Bauchau. Il a expliqué qu'il y avait une poursuite des missions telles qu'elles existaient à la fois dans les associations concernées et au niveau des CRIE, et qu'il s'agit principalement de ne pas devoir aboutir à des suppressions d'emplois par rapport à des organismes qui ont peu de marge de financement. Cette discussion devrait être abordée dans le cadre d'un financement plus structurel du monde associatif environnemental, annoncé pour les prochains mois.

Enfin, concernant la direction générale, il n'y pas d'évolution par rapport à la situation.

**M. Borsus** entend bien que l'intégration de la CDT reste prévue, mais rien n'a évolué. Au contraire, le budget augmente parce qu'il y a du personnel supplémentaire, indique le Ministre.

Deuxièmement, le Député voudrait que le Ministre soit plus clair concernant le budget relations publiques. Un million six cent rien qu'en aménagement du territoire et urbanisme ! Certes, il faut informer, faire participer. Pourquoi un montant aussi considérable, sachant bien qu'il y a par ailleurs spécifiquement 453 000 euros prévus pour les relations publiques et les communications. On ne reprend pas un tel chiffre, sans évaluation précise.

La question est, d'une part, de s'étonner qu'en période de disette le Ministre dépense 1,4 million d'euros rien qu'en communications. Indépendamment de cela, et il ne lui a pas été répondu, qu'est-ce qui se trouve derrière ces 453 000 euros ? Une évaluation d'actions particulières, un programme, des projets ?

**M. le Ministre** apporte un complément d'informations à M. Borsus. Oui, des plans précis engendrent un programme précis d'1,4 million d'euros. Bien sûr, il s'agit d'estimations. On ne peut chiffrer précisément chaque poste, mais ce qui justifie ce travail de concertation et de sensibilisation, c'est qu'on est à la veille de l'aboutissement des différents mécanismes d'évaluation du SDER et du CWATUPE : c'est le bon moment pour tenir la concertation.

Il s'agit de faire en sorte que ces concertations aient lieu quand les débats sont posés, avant les réformes. Ces évaluations aboutiront dans les prochains mois. Ensuite, des décisions politiques d'importance seront prises.

***(DO16) Programme 03 : Rénovation urbaine, revitalisations urbaines et sites à réaménager***

**M. Borsus** oserait dire que ce programme est largement en friche, non seulement depuis le début de la législature, mais aussi en raison de l'immobilisme de son prédécesseur. Ceci dit, les choses n'ont pas spectaculairement évolué.

En ce qui concerne les SAER du Plan Marshall 2.vert, depuis 2009, aucun travail n'est en cours. Il ne s'agit même plus des SDER, désormais quasi de l'histoire ancienne, et il n'ose relire ce qui a été dit au Parlement sur la réforme des SRPE, sans aucune réhabilitation.

Il aimerait voir un peu plus clair sur les SAER. Il y a les SAER relevant du rythme normal, ceux labellisés Plan Marshall. Où on en est ? Comment la politique est-elle accélérée depuis le début de la législature ? Comment s'organise le mécanisme d'acquisition d'immeubles pour le programme de réhabilitation des friches ?

Par ailleurs, l'enveloppe attribuée à la SOGEPA est en hausse. Il souhaiterait une explication à cet égard.

Il prie le Ministre d'arrêter de demander des listes ou de demander aux interlocuteurs, aux administrations, des listes. Le Ministre a succombé à ce travers en réactualisant les listes, mais être sur une liste n'entraîne rien, pas plus qu'être en dehors. Quelle est la ligne de conduite ? SRPE, définitivement abandonné ? Oui, non ? Rénové ? Si oui, quand ? SAER, combien, quand, comment ? Via SOGEPA, Plan Marshall, crédits ordinaires ? C'est maintenant que les sites devraient, par vagues entières, être rénovés et réhabilités. C'est d'autant plus cohérent qu'il faut effectivement que l'attitude et le message public soient cohérents. On ne peut pas d'une main dire « *Je vais surtaxer* » légitimement dans un but d'intérêt

général tout ce qui est SAED, c'est le premier bras, et dans un deuxième temps, par rapport à l'action publique en matière de réhabilitation d'un certain nombre de sites eux aussi abandonnés à quelque titre que ce soit et pollués à différents degrés, être d'une lenteur incroyable.

Il faut effectivement qu'on ne soit pas seulement les *Lucky Luke* de la fiscalité à la Région. Il faut aussi être de temps en temps, probant dans l'action de réhabilitation et de terrain.

Le Ministre peut-il, non pas par le même message qu'en 2010, détailler exactement ce qui va être spectaculairement visible en 2012 en ce qui concerne les friches, qui représentent un élément important de reconversion de la Région?

**M. le Ministre** remercie M. Borsus pour ses différentes interventions. Il partage sa préoccupation de l'importance de la politique de réhabilitation des terrains, qu'ils soient pollués ou simplement à réhabiliter.

La politique principale de la Région se trouve au Plan Marshall. Ce qui est visible aujourd'hui, c'est la concrétisation des sites sélectionnés et en cours de réalisation au Plan Marshall 1, avec un étalement des travaux dans le temps. Nombre de sites étaient déjà sélectionnés. Pour 2012, le Plan Marshall 1 « consomme » quasi toute l'enveloppe budgétaire, le Plan Marshall 2.vert ne commençant que très progressivement à s'imputer de manière annuelle. Pour ce qui concerne ce dernier, le Gouvernement a sélectionné une série de sites (1/3 au total), aussi bien pour les SAR que pour les sites pollués, il y a près d'un an et le travail se poursuit.

Reste à sélectionner les 2 autres tiers, c'est-à-dire l'utilisation du solde des enveloppes disponibles dans le Plan Marshall 2.vert. Ce travail est prévu d'ici la fin de l'année sur la base des recensements de la SPAQuE pour les sites pollués, et des classifications par l'Administration pour les SAER. Appel a été fait aux communes et intercommunales pour mettre à jour les listes des SAER. Il est vrai aussi qu'il y a trop de sites par rapport au budget disponible, même dans le Plan Marshall 2.vert; ce travail restera une priorité des prochaines législatures.

En dehors de ces budgets très importants, sur le budget classique, il y a très peu de marge possible pour de nouveaux sites. C'est la raison pour laquelle, à ce stade, il n'y a pas véritablement de politique possible pour les SRPE puisqu'il n'y a pas de disponibilité budgétaire. Le Ministre ne peut que le regretter.

**M. Borsus** entend qu'il n'y a plus de moyens pour le dispositif SRPE. Mais, le Ministre lui avait indiqué qu'il allait réformer cela, est-ce toujours son intention ? À moins qu'il ne « sommeille » en attendant que la Région trouve un certain nombre de moyens. Maintient-on le dispositif ? Le réforme-t-on ? Le maintient-on « en sommeil » pour le cas où, un jour ? Le réforme-t-on ou le supprime-t-on ?

Deuxièmement, pour ce qui concerne la rénovation, il y avait la SRPE, mais on n'en n'a pas fait. Il y a aussi les SAR de différentes natures : ceux en dehors des Plans Marshall, les SAER « Plan Marshall sans Écolo » et puis des SAER « à venir Plan Marshall 2.vert », c'est-à-dire avec Écolo. Quel que soit l'organisme ou le mécanisme de financement, peut-on avoir une idée du rythme ? Combien rénove-t-on de SAER par an ? Combien est-il prévu d'en rénover en 2012 ? Le but est d'avoir une idée car les citoyens et les entreprises ne sont pas intéressés de savoir que c'est la SOGEPA, Marshall 2.vert, Marshall tout court, anciens ou nouveaux crédits. Ce qui les intéresse, c'est de savoir si les friches à côté de chez eux sont dorénavant mobilisables.

Et de rappeler qu'un certain nombre de friches industrielles sont des terrains extrêmement intéressants pour la reconversion à d'autres titres (économiques, mobilité, logement et d'autres).

Peut-on au moins dire, derrière ces vocables, derrière ce *melting pot* savamment entretenu, exactement ce que l'on rénove en hectares, en sites, par an, en Région wallonne et ce qui est prévu pour l'année à venir ?

**M. le Ministre** indique que cela ne se joue pas tellement par année mais essentiellement sur le budget Plan Marshall car en général, cela dure plus d'une année. Pour le budget Plan Marshall 2.vert, 100 millions sont prévus pour les SAER (70 sites). Il ne peut dire ce que cela représente par an puisque cela s'étale sur plusieurs années. Sur la durée du Plan Marshall 2.vert, cela représente 70 sites dont 1/3 a été déterminé l'année dernière, le solde étant déterminé fin 2011. Ensuite, ces sites seront suivis durant toute la durée du Plan Marshall 2.vert jusqu'à aboutissement et jusqu'à épuisement de l'enveloppe complète. Toutes les procédures pourront donc se poursuivre l'année prochaine.

Concernant les SRPE, il n'y a effectivement plus de moyens disponibles. Les 16 sites sélectionnés par le précédent Gouvernement se poursuivent. C'est là aussi l'objet de la question sur la SOGEPA : l'AB 01.06.00 prévoit justement des compléments budgétaires pour les sites précédemment sélectionnés. Pour les sites désignés, le travail se poursuit. On ne désigne simplement plus de nouveaux SRPE puisqu'il n'y a pas de disponibilité budgétaire.

**M. Borsus** souhaite y voir clair : la réponse à toutes ses questions est qu'il n'y a plus de SRPE actuellement en cours. M. le Ministre indique que dorénavant, avec le mécanisme SOGEPA, on reprend le travail sur les SRPE. C'est bien cela ? On ne relance donc pas une nouvelle liste mais les SRPE précédemment sélectionnés vont, via le mécanisme SOGEPA, peut-être se mettre en route. Il pense qu'aucune SRPE n'est encore commencée à cet instant-même.

L'objectif est, via le mécanisme SOGEPA, de faire tout ou partie de la réhabilitation des sites retenus dans la liste initiale SRPE, en 2012. Il souhaite vraiment une clarification.

Deuxièmement, il entend bien qu'il y a sur la durée du Plan Marshall 2.vert, 70 sites sélectionnés, à réhabiliter. Ils seront sélectionnés pour la première vague, avant la fin 2011 ...

**M. le Ministre** répond qu'il y a déjà eu une sélection d'1/3 de l'enveloppe il y a un an. Restent 2/3 à affecter.

**M. Borsus** précise que la question est simple : en nombre de sites, d'espaces ou d'hectares en termes de réhabilitation, qu'est-il prévu en 2012 ? En ce qui concerne la réhabilitation des friches, quand s'arrête le Plan Marshall 2.vert ? Les 70 sites devraient être complètement mis en œuvre pour la fin 2013, sachant que les travaux peuvent prendre du temps. Est-ce ainsi que l'on comptabilise ou non?

S'il souhaite faire cet exercice, c'est pour avoir un minimum de clarté. Le Plan Marshall est en cours. On nous a servi le Plan Marshall 2.vert avec une mise en œuvre et des budgets colossaux. Quand on pose des questions précises, qu'observe-t-on ? Pas un site du Plan Marshall 2.vert, même sélectionné au tout début n'est aujourd'hui mis en œuvre.

**M. le Ministre** répond pour les SRPE que l'évaluation du montant nécessaire pour les sites décidés par le précédent Gouvernement est de 2 635 000 euros, dont 1 019 000 euros au budget 2011; le solde peut l'être sur le budget de 2012. Le travail se poursuit. On arrive à peu près au budget nécessaire pour les sites sélectionnés mais, il n'y a pas eu de sélection nouvelle de sites en raison de la situation budgétaire.

Pour les SAER, la totalité des sites restants sera déterminée fin de l'année, selon le calendrier gouvernemental pour le Plan Marshall. Les 70 sites seront désignés et avanceront en parallèle. Ils devraient être finalisés sous cette législature mais il y a parfois des retards ou des prolongations; cela est d'autant plus vrai pour les sites pollués.

Dès que les 70 sites seront connus, un calendrier prévisionnel des travaux nécessaires sera dressé, qui dépendra évidemment de leurs ampleurs respectives. Il n'est pas possible de dire qu'il y aura autant d'hectares en 2012 ou 2013 mais on peut établir ce calendrier. Il y a évidemment un suivi très régulier qui est opéré par l'ensemble des services du Gouvernement par le biais des task force du suivi du Plan Marshall, avec le délégué général qui suit son ensemble pour que les délais soient respectés et que tous les sites soient bien mis en œuvre, avec des montants adaptés si nécessaire. C'est ce que l'on observe aussi sur le suivi du Plan Marshall 1, où le Ministre doit gérer des évolutions d'enveloppes à la hausse comme à la baisse. Simplement, les dossiers s'affinent au fur et à mesure, ainsi que les montants.

**M. Borsus** remercie le Ministre. Il note qu'environ un tiers des SAER ont déjà été sélectionnés. Le solde sera finalisé d'ici fin 2011, et mis en œuvre suivant les difficultés des sites, des chantiers, tout au long de la législature.

Concernant le SRPE, un budget de 1 100 000 euros a déjà été réservé pour 2011, auquel on ajoute le budget 2012. Le but étant que tous les sites SRPE de la première liste soient réalisés durant la législature, sous réserve, de nouveau, des sites, des chantiers, *et cætera*. C'est bien le résumé ?

**M. le Ministre** répond que ces listes signifient qu'il existe une nouvelle liste à l'Administration, le recensement actualisé pour le Plan Marshall 2.vert, de l'ensemble des SAER disponibles. Cette liste restera très longue après cette législature et le Plan Marshall 2.vert, car beaucoup de sites resteront à traiter. Si des moyens supplémentaires étaient disponibles les prochaines années, le Gouvernement y sélectionnerait des sites et avancerait plus rapidement.

**M. Borsus** l'en remercie.

**Mme Cremasco** a envie de remercier M. Borsus de s'être autant attelé aux détails de chacun des sites. Elle voudrait féliciter le Gouvernement wallon d'avoir laissé 573 millions au total des Plans Marshall 1 et 2.vert par rapport à des sites dépollués, et ce, dans un contexte budgétaire serré.

***DGO2 : Mobilité et voies hydrauliques***

Il n'y a pas d'observation.

***DGO3 : Agriculture, ressources naturelles et environnement***

Il n'y a pas d'observation.

*Organismes d'intérêt public de la Région wallonne relevant des compétences de M. le Ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité : OWD, ISSeP et AWAC*

**M. Borsus** souhaiterait aborder le lien entre le Fonds et l'OWD, puisqu'il a eu l'occasion d'entendre la version différente formulée par le Ministre du Budget.

C'est évidemment un élément extrêmement important. De manière générale, les évolutions se traduisent, en total des dépenses pour l'Office, pour 2011, par 61,2 millions d'euros et, pour l'année 2012, par 44,7 millions d'euros, soit une réduction approximative de 26,9 % des dépenses. Principalement, cette réduction trouve son origine dans la réduction des MP de l'AB « Remboursement des annuités d'emprunts contractés par les intercommunales » pour la mise en place et en conformité des installations de gestion des déchets, dont le budget passe de 28 à 12,69 millions d'euros. Au niveau des recettes, l'OWD, prévoit un prélèvement de 40,11 millions d'euros, alors même que, lorsqu'on regarde le PJ il est

prévu, à l'AB 01.01 du Fonds organique pour la gestion des déchets, à peine 24,5 millions d'euros. Nous avons eu l'occasion d'évoquer, avec la Cour des comptes d'ailleurs, cette totale surprise.

Il n'y a qu'en Région wallonne, et peut-être dans certains pays lointains, qu'on a dans le même budget, un Fonds qui prévoit 24,5 millions d'euros et, à l'autre bout, un différentiel de 15 millions d'euros.

L'ensemble de ce dossier se traduit par une augmentation de taxes, bien loin des discours officiels qui voudraient qu'on taxe pour modifier les comportements inacceptables d'un point de vue environnemental. Ici, on n'est pas dans cette logique. Il est juste question de mobiliser des moyens supplémentaires à travers des ponctions qui concernent les citoyens ou les entreprises. Celles-ci ont d'ailleurs vivement réagi, même si elles avaient très peu de temps, en adressant un courriel rappelant combien ces augmentations de taxes non concertées leur posent difficultés.

En fait, le problème est le financement structurel de la politique des déchets. On peut revenir en arrière et évoquer les éléments qui ont causé ce sous-financement structurel, à travers un nombre considérable de taxes.

L'Orateur souhaite cependant souligner que, manifestement, à travers ces taxes considérables, on n'a voulu mobiliser que des moyens, sans objectif environnemental.

Notre Région figure parmi les meilleures dans le classement européen en termes de tris et de recyclage de déchets. Il ne comprend pas quel signe un Ministre Écolo donne en taxant aussi fortement une série de déchets ultimes notamment, mais aussi avec des taxes sur :

– la mise en décharge des déchets ménagers;
– la mise en décharge des déchets non ménagers;
– la mise en décharges;
– les mises en CET des résidus issus du démantèlement des véhicules hors d'usage, objet d'un amendement;
– l'incinération des déchets non dangereux;
– la co-incinération.

Il faudrait avoir le courage de l'annoncer à nos concitoyens : à l'avenir, un certain nombre de coûts seront plus élevés. Écolo a fait le choix de ne pas cumuler une fonction locale et une fonction parlementaire. Cependant, pour les mandataires locaux, la taxe sur les immondices représente un dossier extrêmement sensible.

Comment le Ministre déclinera-t-il le coût vérité à la suite de l'augmentation de certaines taxes ? Quel en sera l'impact pour les citoyens ? Le Ministre a annoncé une circulaire pour dire qu'il ne sanctionnerait plus et n'appliquerait plus le décret. Cependant, une circulaire ne peut modifier un décret, ni même le suspendre. Seule une initiative décrétale le peut.

Par ailleurs, les entreprises évoquent qu'elles sont lourdement impactées par les taxes régionales. En effet, le fameux coefficient 0,7 introduit par l'article 70 du décret de mars 2007 ne s'applique pas à toutes les taxes. Dès lors, le Ministre a-t-il également envisagé de pouvoir introduire la généralisation de ce coefficient, de manière à traduire le fait que, actuellement, un certain nombre de taxations ne sont pas reprises comme charges pour les entreprises, et de ce fait, non déductibles à l'ISoc ?

De plus, le Député a examiné les différents éléments repris au budget OWD : quels sont les investissements couverts par les 12,69 millions au budget ? La liste jointe aux documents budgétaires ne reprend que les investissements principaux. M. Borsus voudrait être sûr que, par rapport à ce qui est prévu au Plan wallon des déchets, le Gouvernement aura la possibilité de couvrir tous les investissements prévus et réalisés par les intercommunales, une fois les procédures menées à bien, indépendamment de toute autre circonstance qui pourrait entraîner des retards de réalisation.

Il souhaiterait également demander si on est au clair sur le mécanisme de financement du remboursement des annuités que la Région a décidé d'organiser afin de liquider leur dû aux intercommunales. Selon lui, la Région n'a pas les moyens de liquider les montants promis à ceux qui ont réalisés des investissements environnementaux.

En matière environnementale, dans un Gouvernement avec les Écolos, les subsidiations dues pour les investissements en matière d'infrastructures environnementales ne sont pas payées. De plus, la Région leur demande d'emprunter la somme due et, au moment d'honorer les annuités, la Région ne le fait pas, ou tardivement. Par ailleurs, la Région chicane sur les taux de prise en charge des annuités.

**M. Desgain** n'a pas fait de *benchmark*.

**M. Borsus** cite le Ministre : « *Je ne donne pas les subsides prévus dans le plan voté et je vous oblige à emprunter de l'argent pour que vous puissiez l'obtenir* » et, au moment d'assumer les taux d'intérêts : « *Je ne veux pas les donner* ». C'est une honte ! Avec le MR au Gouvernement, jamais ce mécanisme ne survivrait.

**M. Desgain** demande à M. Borsus s'il propose de payer toutes les annuités en une seule fois ?

**M. Borsus** souhaite aborder la question des études. Le Ministre peut-il indiquer combien il a dépensé en études dans ses compétences, depuis qu'il a épousé son destin ministériel ? Globalement, les sommes diminuent, mais si c'est

pour faire des bêtises avec le reste ... Singulièrement, dans la politique des déchets, à quoi destine-t-il un budget de 60 000 euros pour l'assistance de l'administration dans la gestion du Fonds Fost+ ? Il est vrai que dans cette gestion, il y a beaucoup de retards et d'hésitations par rapport aux autres Régions. Qu'allons-nous financer pour assister l'administration ? Il y a une administration de l'environnement, une cellule financière, il y a l'OWD et d'autres forces. Le Ministre, dans un budget où tout le monde pleure en raison du manque de moyens, consacre 60 000 euros pour assister l'administration dans la gestion du Fonds !

De plus, le ministre consacre 70 000 euros au titre de *coaching* et d'aide à la rédaction du futur Plan wallon des déchets. Il a besoin d'un coach ? Il va payer 70 000 euros pour le réaliser ? Qu'il demande plutôt à M. Delbeuck de son administration, il le rédigera. Il y a des expertises extraordinaires dans une série de départements et d'organismes.

Ensuite, le Ministre dépense 100 000 euros au titre de l'étude de l'impact de l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 septembre 2010. M. Desgain, qui ne s'étonne plus de rien, se rend-il compte que le Gouvernement va dépenser 100 000 euros pour étudier l'impact d'un arrêté du Gouvernement qui date de plus d'un an ? Peut-on en expliquer la priorité ?

Il entend les déclarations des Écolos sur les petites gens et leur présence à la récente manifestation, mais pour financer des études inutiles, il augmente le prix de l'eau et des poubelles. Cela concerne tout le monde.

Il demande au Ministre de réécrire son budget. À quoi sert cette étude de 100 000 euros ? Par ailleurs, un budget de 1,35 millions d'euros est prévu au titre d'études et services relatifs à la qualité et à la protection et gestion des sols. On connaît le décret sols. Peut-il donner davantage d'explications relatives à ce budget ?

Et le Député de demander au Ministre d'éclairer la Commission sur ces sujets : financement des intercommunales, mécanisme pour financer les investissements, augmentation générale des taxations, les études et leurs montants ?

**M. Senesael** avant de faire 2 réflexions de fond sur l'OWD et ses méthodes de travail, voudrait faire quelques remarques d'ordre technique au niveau des recettes et des dépenses.

Il constate une nette diminution des recettes. Le Ministre s'en est déjà très longuement expliqué. Par contre, peut-on avoir une explication sur la diminution de 594 000 euros de l'AB 16.02 : produits divers ?

On retrouve également une nouvelle recette Fost +. Dans le PJ du Ministre, la cotisation Fost + s'élevait à 1,7 million d'euros. Pourquoi avoir scindé ces 2 éléments ?

Au niveau des dépenses, M. Bayet a évoqué le cas du financement des infrastructures de gestion des déchets : comment expliquer la diminution de l'AB 43.04 « subvention aux pouvoirs locaux pour la prévention » ?

Et d'en venir aux interrogations de fond sur l'OWD.

Comme bourgmestre, il vient d'avoir une très mauvaise surprise. L'OWD vient de l'informer que pour 2008, sa commune dépassait le taux de couverture du coût vérité. Au-delà de cette situation ubuesque, ce qui lui parait d'autant plus absurde, c'est que nous sommes fin 2011. Il a donc fallu quasiment 4 ans pour que l'Office se rende compte du dépassement du taux de couverture. C'est contraire à tous les principes de bonne administration. Nos communes sont plus contrôlées que toute autre institution. La seule solution pour éviter ce délai de traitement déraisonnable, c'est d'avoir un contrôle sur la base des budgets et non des comptes communaux ! Le compte communal d'Estaimpuis depuis 18 ans, passe le dernier jeudi du mois de mars de l'année précédente. Ce n'est donc pas faute d'arriver en retard. À l'instar de l'administration fiscale, il faudrait faire confiance aux communes et ne procéder qu'à des contrôles ponctuels !

En 2007, ayant participé aux travaux de la dernière reforme de la gestion des déchets avec M. Borsus, il était clair dans l'esprit de tous que l'OWD devait être renforcé et surtout, devait devenir efficace. Vu les délais de traitement des dossiers des intercommunales et des communes, force est de constater que ce n'est pas le cas !

Deuxième élément de fond, c'est Fost +. Le budget de l'OWD fait état d'une recette de 700 000 euros, et le budget de 1,7 million d'euros. Selon les estimations, la cagnotte wallonne Fost + est d'environ 4 millions d'euros. Que fait-on avec cet argent ? On l'a vu au printemps avec la question du renouvellement des contrats des agents constatateurs communaux : nous avons besoin d'une stratégie globale de lutte contre les déchets sauvages en Wallonie. Cette stratégie doit s'articuler autour de 3 axes, la prévention, la répression et une collaboration avec le secteur de la distribution et les producteurs d'emballages car c'est la première source de déchets sauvages en Wallonie.

Le Groupe PS estime que la cagnotte Fost + devrait servir à financer cette stratégie.

**M. Bayet** voudrait aussi revenir sur les procédures de gestion des déchets. Son collègue en a longuement parlé. Il y a un problème ou alors, quelqu'un ment dans la chaîne d'informations. On sait à peu près tous qu'on paye 2% aux intercommunales. On doit voter le budget 2012. Quand on regarde le budget de 2011, 28 millions étaient prévus à l'initial et le Député voudrait savoir, à un mois de la fin de l'année, combien a déjà été payé ?

Il lui revient que l'on a à peine payé la moitié de ces montants. Or, quand on voit le budget 2012, il y a une différence entre l'estimation de la Cour des comptes (20 millions d'euros) et ce que le Ministre a prévu (12 millions d'euros).

Derrière ces 2 %, il y a les intercommunales. Qui les finance ? Les communes. Qui finance les communes ? Les gens. À un moment donné, il faudra régler ce problème et dire clairement aux gens pourquoi ils payent et ce qu'ils payent. Le coût vérité, c'est bien mais il faut être transparent et clair par rapport aux gens.

Toutes ces augmentations de taxes, il aimerait savoir comment elles ont été négociées. Est-ce avec les villes qui ont en charge une partie des déchets ou uniquement avec les intercommunales ?

Il voudrait revenir sur le four numéro 3 de l'ICDI. Ce four est prévu dans un plan du Gouvernement réalisé en 2009, l'ancien Gouvernement. Il y a quand même un principe de continuité du service public. À un moment donné, quand ce four tombera en panne après 27 ans de service, que va-t-on faire pour brûler les déchets ? Il faudra bien une solution. Ce n'est pas à ce moment-là qu'il faudra faire une étude. Quand on n'est pas d'accord, on doit avoir des arguments. Le Ministre, son cabinet ou son administration ont-ils des éléments pour dire que ce n'est pas une bonne idée, de reconstruire ce deuxième four ? Le Député voudrait bien entendre des arguments mais il n'entend rien.

Le Ministre souhaite une étude globale, pour que les choses soient plus transversales. Le Député est entièrement d'accord mais, il a besoin d'informations. Il est un peu perdu quand on lui répond : « *Oui, c'est important. Je n'ai pas dit oui mais je ne dis pas non. Il y a peut-être une autre solution IPALLE* ». Quand le four va tomber en panne, on va se poser la question de savoir si on brûle tout à IPALLE. Le Ministre défend également, avec un autre de ses Collègues, la notion de noyaux d'habitat. Cela veut dire quoi ? Que les noyaux d'habitats sont valables pour certaines politiques et pas d'autres mais que pour tous les déchets de Charleroi – la plus grande ville de Wallonie – on va aller brûler les déchets à Tournai ? Le Député commence à avoir du mal avec les noyaux d'habitats …

Quand va-t-on avancer sur ce dossier ? Que fait-on ? Gouverner, c'est prévoir et donc, il ne souhaite pas se retrouver dans une situation où le four numéro 2 de l'ICDI tombe en panne et que l'on commence seulement alors à se demander ce que l'on va faire.

Un journal indique que l'étude de l'ICDI n'est pas tout à fait correcte. Si on prend tous les coûts et qu'il faut brûler les déchets à IPALLE, c'est 60 euros en plus par carolo. Est-ce vrai ou pas ? Le Ministre dit que l'étude de l'ICDI est fantaisiste ou un peu légère. Soit, mais le Ministre peut-il donner des arguments ? Comment faire son travail de Député sans argument et qu'on dit : « *On verra* » ? C'est vraiment ces informations-là qu'il souhaiterait obtenir.

**M. Lebrun** sera assez bref.

Tout d'abord, sur l'AB 16.07, on voit des recettes nouvelles de 700 000 euros pour Fost +. À quoi cela correspond-il ? Deuxièmement, le Ministre peut-il expliquer les incohérences entre décret budgétaire et recettes de l'OWD puisque à l'AB 41.07, on prévoit 1 100 000 et rien au projet de budget de l'OWD ?

Troisièmement, dans le décret budgétaire, il est prévu en dépenses, 24 500 000 euros pour le fonds. Or, dans la partie OWD, il est indiqué 40 118 000 euros. D'où vient cet élément ?

Enfin, dernière chose. On constate l'augmentation des taxes. Il aimerait que le Ministre dise quelle influence cela aura sur le prix et le coût vérité. Pour faire référence à ce que M. Senesael vient de dire, à partir du moment où une régularisation est demandée 4 ans après, ça n'a plus beaucoup de sens. Comment les choses vont-elles se dérouler avec ces augmentations de taxes pour les entreprises et les citoyens ?

**M. Desgain** ne sera pas long. Il est très intéressé des résultats qu'INTRADEL obtient dans les communes où elle est passée au système de doubles poubelles et où l'on assiste à une réduction importante des quantités totales de déchets collectés et aussi, à une réduction de la facture globale pour le citoyens. C'est particulièrement intéressant et cela pourrait, si ce type de collecte était étendu à d'autres zones, avoir une incidence plutôt positive sur les coûts à charge des citoyens mais aussi éventuellement, sur les besoins en infrastructures de traitement des déchets des besoins futurs.

Une question écrite a été posée sur la liste des investissements prévus au niveau des intercommunales, en tout cas, ceux pour lesquels des engagements sont en cours et avec une promesse ferme.

Sur la taxation de certains flux de déchets destinés aux CET ou à l'incinération, il faut se méfier de la notion de déchets ultimes car elle évolue au fil des évolutions technologiques. Une partie de la fiscalité régionale s'adapte à cette situation pour inciter à ce que ces flux se dirigent vers des opérations de traitement qui permettent de récupérer de la matière et de réduire la quantité de déchets en décharge, en réduisant leur dangerosité avant la mise en décharge. Cela aura une incidence positive sur le comportement, mais, il est vrai qu'il est important de disposer d'un travail de prévention approfondi. M. Senesael l'a dit au niveau de la gestion des déchets d'emballage, où il y a une responsabilité fédérale. Peut-être qu'une étude au niveau fédéral serait nécessaire et opportune pour tirer cela au clair.

Si on regarde les études faites par les ministres du Gouvernement fédéral, chacun a aussi sa part et ça pourrait être intéressant aussi d'avoir une étude sur ce point pour guider nos décisions politiques au niveau régional.

Mme de Coster-Bauchau revient sur le fait que cette augmentation de la fiscalité qui normalement, impliquait une modification du décret de 2007 est opérée par le biais de cavaliers budgétaires; ce n'est pas normal. Elle voudrait critiquer cette méthode, qui se fait dans la précipitation, sans concertation avec les principales entreprises concernées.

La meilleure preuve, c'est de reprendre l'augmentation de la taxe des résidus COBEREC. COBEREC n'a même pas été consultée. Cela va coûter 3 millions d'euros au secteur très environnemental, du démantèlement et de la dépollution de véhicules hors d'usage. Cela est intenable au point qu'un amendement a été déposé pour en ramener le taux de 30 à 15 euros. Sous la pression du secteur, la majorité a réalisé le problème et revient en arrière mais d'autres secteurs fulminent car ces hausses de taxes vont les pénaliser. Ces mesures ont été prises sans consultation et dans le plus grand désordre.

L'UWE est respectée de tous; elle a écrit en dénonçant ce projet réalisé « sans examiner préalablement, avec les entreprises, les conséquences concrètes et parfois involontaires des augmentations de taxes envisagées ». L'UWE précise qu'en matière de déchets, l'augmentation des taxes prévues par le décret poursuit un objectif budgétaire et n'aura, selon toute vraisemblance, aucun effet régulateur.

**M. le Ministre** remercie pour les différentes interventions. Comme l'évoquait notamment M. Borsus, il y a effectivement une baisse des recettes structurelles au niveau des déchets. C'est plutôt une bonne nouvelle puisque ces taxations ont été mises en place pour décourager des volumes démesurés de déchets. Ces baisses, traduisent d'une part une évolution dans les volumes de déchets à traiter et, d'autre part, le fait que la crise économique se fait ressentir dans cette situation en entraînant moins de consommation et donc moins de déchets.

La somme fait qu'un écart se creuse entre les recettes et les dépenses du Fonds et de l'OWD. Le Fonds des déchets sert ce mécanisme d'amortissement et de lissage pluriannuel des dépenses par rapport aux recettes.

Effectivement, le Gouvernement a décidé d'augmenter certains taux de taxation des différentes filières des déchets. C'est important en effet de pouvoir chiffrer : cela représente 80 cents par habitant par an, Il faut donc relativiser. Ce mécanisme sera modifié par la suite dans le décret fiscal, puisqu'on ne peut pas modifier le décret par l'exercice budgétaire. Il faudra forcément revenir dans un second temps avec des modifications décrétales comme c'est le cas sur d'autres recettes qui ne concernent pas nécessairement ses compétences.

Il est vrai que le Gouvernement a modifié les règles assez tardivement par rapport à 2012, tout en informant les communes qu'il n'y aurait pas d'application des sanctions sur le coût vérité. Cela ne signifie pas pour autant qu'on ne doive pas poursuivre la volonté de tendre vers le coût vérité. M. Senesael évoquait la question des comptes et des budgets : le fait de se baser sur les budgets ne correspond pas à la législation actuelle, or l'administration ne peut qu'appliquer la législation actuelle. On prend en compte les budgets à une certaine étape du coût vérité, puis, à une autre étape de vérification, en intervenant sur base des comptes; forcément, cela implique un certain délai.

Pour ce qui concerne les subsides aux intercommunales, le Ministre a déjà exposé le plan d'investissement du Gouvernement précédent, dont nombre de promesses ont été décidées en fin de législature, moment où certains investissements ont été prévus et certaines promesses données. Existent aussi des dossiers prévus dans le plan mais pour lesquels il n'existe pas de promesses. Par rapport à l'ICDI, effectivement, il n'y a pas de décision de renouvellement du four. Pas de décision ne veut pas dire qu'on va le faire ou pas. Il s'agit d'un investissement programmé dans le plan d'investissement mais il n'existe pas de promesse ferme, comme c'est le cas pour d'autres investissements.

Pour ce qui concerne les versements aux intercommunales, le plan d'investissements représente un budget de 476 millions d'euros. Il est prévu que pour les petits investissements – de moins de 250 000 euros – on paie en une seule fois et pour le reste, par annuités avec une base d'amortissement de 20 ans, en leur appliquant un taux d'intérêt.

Le taux d'intérêt se calcule au cas par cas, en 2 étapes. La première concerne les 2 % appliqués d'office pour ne pas retarder les dossiers. Depuis l'année dernière, prenant acte du retard entre la réalisation des investissements et le remboursement par la Région, il a été prévu, pour liquider le plus rapidement possible ces subventions d'investissement, d'appliquer directement un taux d'intérêt de 2 % et qu'ensuite le calcul était effectué au cas par cas pour le final du taux d'intérêt, de maximum 5 % comme prévu dans l'arrêté. Ce taux d'intérêt varie parce que chaque montage financier est différent et que les intercommunales ne sont pas d'accord sur la manière de calculer le taux d'intérêt.

Dans la liste des investissements, sur les 476 millions prévus en investissements, les promesses fermes représentent 303 millions d'investissement. Sur ces 303 millions, les décisions prises sous le présent Gouvernement sont d'une dizaine de millions d'euros; les autres promesses fermes datent du Gouvernement précédent, voire même de l'avant-dernière législature, lorsque le MR était en charge.

**M. Borsus** demande au Ministre sa marque dans la gestion des déchets en Région, depuis son entrée en fonction ?

**M. le Ministre** répond qu'elle porte sur ce dont il vient de parler : le remboursement des intercommunales, faire en sorte que les choses se concrétisent, la prévention, on agit à présent sur les taxes et une suite est prévue.

**M. Borsus** lui demande de citer une seule mesure additionnelle depuis son arrivée il y a 2 ans et demie ? Il n'y a rien !

**M. le Ministre** suppose sur les études qu'il n'aura pas échappé à M. Borsus que leur budget a fortement diminué pour 2012 sur la partie « déchets ». Il y a une diminution d'environ 35 % des deux postes d'études prévus. Pourquoi ? Parce que ces études ne se justifient plus pour l'année prochaine. Tout dépend du calendrier; on examine les choses au plus près en se limitant aux études nécessaires. On a eu l'occasion de voir, lors de la présentation de l'étude TRITEL, l'intérêt

d'une étude pour la politique de la Wallonie, pour les impacts économiques considérables dans les matières de la Région et pour le secteur économique en général.

Les études sont détaillées dans le PJ et les 2 postes prévus sont fortement réduits par rapport à ce qui était envisagé.

Par ailleurs, M. Borsus fait un amalgame avec la recette sur les captages d'eau, de 22 millions d'euros, en mettant cela en relation avec l'aide à la rédaction du futur plan de déchets de 70 000 euros. Cela lui paraît intellectuellement assez douteux. Il faut bien relativiser les ordres de grandeur dont on parle.

Concernant Fost +, il s'agit d'un sous-fonds à l'intérieur du Fonds. Certains montants sont réservés, pour être consacrés à la politique de prévention. Certains projets sont en cours pour 2012, et ne se sont pas concrétisés en 2011. L'argent reste au Fonds. Les projets en finalisation sont des stratégies de sensibilisation de la population à la lutte contre les déchets sauvages et à des campagnes de prévention d'une manière générale et notamment de propreté publique. Ce sont des campagnes réclamées par les uns et les autres, qui se feront en 2012 au lieu de 2011. L'argent est déjà inscrit au Fonds, il reste disponible et sera consacré à cet objet.

Dans les différentes interventions relevées par M. Lebrun, il est prévu un engagement de personnel et donc un transfert à la fonction publique à hauteur de 1 million 100 mille euros pour l'OWD. Le Ministre s'en réjouit puisqu'il y a un traitement trop lent des dossiers. Cet effort renforcera l'équipe de l'OWD, mais il n'est pas possible techniquement de transférer directement du budget de l'OWD à la fonction publique, cela se fait au départ du budget de la DGO3. C'est pour cela que cela n'apparaît pas.

Pour ce qui concerne l'écart entre les recettes du Fonds et les dépenses des intercommunales, c'est exactement ce qui s'est passé l'année dernière. Il y a effectivement un souhait d'honorer les dossiers des intercommunales le plus rapidement possible, dès que les dossiers seront prêts, à la fois du côté des intercommunales et de l'administration. Le budget 2012 comme celui de 2011, permet de réaliser les dossiers identifiés à ce stade et ceux en préparation. Il n'y a cependant pas de garantie que tous les dossiers pourront être finalisés dans les temps. C'est de cette façon que nous avons budgété la dépense au niveau du Fonds.

C'est sur cette base que le Ministre souhaite que les recettes et dépenses du Fonds, et celles de l'OWD, soient équilibrées. Il est évident que si les dépenses excèdent les recettes – ce que l'ensemble du Gouvernement souhaite – il est clair que les montants devront pouvoir s'équilibrer notamment au niveau de l'ajustement. Les 2 réalités, à un moment donné, doivent se rejoindre nécessairement.

Sur les cavaliers budgétaires, on ne peut faire autrement dans le cadre budgétaire de commencer par l'exercice 2012 et ensuite, de passer par le décret fiscal, en procédant en 2 temps.

Le Plan déchets est effectivement prévu sous cette législature, le travail est en cours; le Gouvernement sera prochainement saisi d'une partie du travail sur le Plan, notamment en matière d'évaluation. Cela permettra d'en dégager les premières orientations. Ensuite, courant 2012, le Plan wallon Horizon 2020 sera finalisé pour être soumis à enquête publique, comme prévu.

**M. Borsus** a rarement vu dans une commission, hormis dans la famille politique de M. le Ministre, une telle défiance par rapport à la gestion de cette matière.

Deuxième élément, le nouveau Plan wallon des déchets, c'est actuellement 3 millions d'euros en études : 2,7 millions d'euros sur 2010-2011, et 300 000 euros en 2012. Le Ministre prélève, via des taxations supplémentaires, 7 millions d'euros, et dépense 3 millions pour établir le nouveau Plan wallon des déchets ! Et toutes les questions le démontrent, le Ministre est en incapacité d'honorer les projets prévus dans le Plan antérieur. Comment adhérer à une telle gestion ? L'Orateur dit n'avoir plus aucune confiance par rapport à la gestion de cette matière.

## IV. VOTES

Pour l'ensemble du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 4-III bcd (2011-2012) – N°1 à 1*ter*, annexes 7 à 7*ter* et 9*quinquies* et 2), la commission recommande par 9 voix contre 2 à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

## V. RAPPORT

À l'unanimité des Membres présents, la confiance est accordée au Rapporteur et au Président pour l'élaboration du présent rapport.

Le Rapporteur, Le Président,

D. Senesael. M. de Lamotte.